

**CONTRAT TERRITORIAL EAU POUR LA LOIRE ET SES
ANNEXES
DE MONTSOREAU A NANTES
(Programmation 2024 – 2026)**



ENTRE :

L'État, représentés par M. Fabrice RIGOULET-ROZE, Préfet des Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, désigné ci-après par **l'État**,

ET :

l'agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État, représentée par M. Valéry MORARD, Directeur général par intérim, agissant en vertu de la délibération n°2024-33 du Conseil d'Administration du 14 mars 2024, désignée ci-après par **l'agence de l'eau**,

ET :

La Région des Pays de la Loire, représenté par la Présidente du Conseil régional, M^{me} Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération du Conseil régional du 20 et 21 juin 2024, désignée ci-après par **la Région**,

ET :

Le Département de Loire-Atlantique représenté par M. Michel MENARD, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 1 juillet 2021, désigné ci-après par **le Département 44**,

L'ensemble des structures listées ci-dessus, peut être désigné ci-après « les financeurs »

ET

La Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Estuaire de la Loire, représentée par M. Claude CAUDAL, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Loire, désignée ci-après par **la CLE**,

ET

L'établissement public Voies Navigables de France, désigné ci-après par VNF, représenté par Mme Cécile AVEZARD, Directrice générale de Voies Navigables de France,

Le Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire représenté par Mme Chloé GIRARDOT-MOITIE, agissant en tant que Présidente du Groupement d'Intérêt Public, désigné ci-après **GIP LE**,

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de La Loire représenté par M. Alain LAPLACE, agissant en tant que Président, désigné ci-après par le **CEN Pays de la Loire**,

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis représentée par M. Maurice PERRION, agissant en tant que Président, désignée ci-après par les autres maîtres d'ouvrages,

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire représentée par M. Jackie GOULET, agissant en tant que Président, désignée ci-après par les autres maîtres d'ouvrages,

Mauges Communauté représentée par M. Didier HUCHON, agissant en tant que Président, désignée ci-après par les autres maîtres d'ouvrages

Le SMIB Evre Thou ST Denis Robinets Haie d'Alot représenté par M. Yannick BENOIST, agissant en tant que Président, désigné ci-après par les autres maîtres d'ouvrages,

La Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire-Atlantique, représentée par M. Bernard HAMON, agissant en tant que Président, désigné ci-après par les autres maîtres d'ouvrages,

L'Association bacs des îles de Loire, représentée par M. Guy BOURLES, agissant en tant qu'administrateur, désigné ci-après par les autres maîtres d'ouvrages,

L'ensemble des structures listées ci-dessus, peut être désigné ci-après par « les maîtres d'ouvrages »

d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment l'article L211-7,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la Région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12° du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** les délibérations du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme T 102,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** les délibérations du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 10 février 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional de Pays de la Loire en date du 20 et 21 juin 2024 approuvant le présent contrat,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de Loire Atlantique en date du 4 juillet 2024, approuvant la présente convention,
- VU** la délibération n°2023-21 du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne du 14 mars 2023, approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 25 mai 2021 sur la stratégie de territoire 2021-2026 et du 15 février 2024 sur le programme d'actions 2024-2026 du Contrat territorial Eau pour la Loire et ses annexes.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat territorial

Le présent contrat territorial Eau traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant la mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions visant le rééquilibrage morphologique du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés. Ce programme vise à décliner une stratégie d'actions structurantes sur la Loire de Nantes à Montsoreau.

Il s'inscrit dans le cadre des partenariats conclus d'une part entre l'agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire (convention de partenariat 2023-2024) et d'autre part entre l'Agence de l'eau et le Département de Loire-Atlantique (convention de partenariat du 21 décembre 2021). Ce présent partenariat matérialise la volonté conjointe de l'agence de l'eau, la Région et le Département de Loire-Atlantique d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée, définies pour une durée de 6 ans (2021-2026), jointe en annexe 1.

La stratégie de territoire et sa feuille de route décrivent :

- le territoire,
- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les problématiques et enjeux du territoire hydrographique ou hydrogéologique,
- les pressions significatives à l'origine des dégradations,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la compatibilité avec le(s) Sage(s) le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide,

- la gouvernance mise en place,
- les partenariats institutionnels et techniques, en particulier les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- le plan d'actions prioritaires global, les indicateurs de suivi et objectifs associés,
- les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite,
- le dispositif de suivi/évaluation adapté aux actions et aux temps de réponse des milieux.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le contrat concerne l'axe Loire et ses annexes sur le secteur de Montsoreau à Nantes soit 140 km. Il s'étend sur les départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.

La carte de localisation du territoire hydrographique ou hydrogéologique et des secteurs concernés est présentée en annexe 2.

Article 3 : Programme d'actions

Le programme d'actions concerne la période 2024-2026 et a été validé par le comité de pilotage du contrat le 24 novembre 2023. Il prévoit un investissement total de 39,8 M€.

Les actions envisagées sont présentées dans le tableau suivant :

Actions	Maître d'ouvrage	Dépenses prévisionnelles 2024-2026	Contenu des actions	Année prévisionnelle d'engagement financier
PROGRAMME REEQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE				
Fouilles archéologiques	Voies Navigables de France	0,5 M€	Fouilles préalables aux travaux	2024
Travaux de remodelage et suppression d'épis entre Anetz et Oudon (lot B)	Voies Navigables de France	3,4 M€	Poursuite des travaux de remodelage et suppression d'épis	2024
Travaux aménagement Bellevue (lot C)	Voies Navigables de France	32,1 M €	Aménagement d'un seuil de fond au niveau de Bellevue destiné à garantir la durabilité de la restauration menée à l'amont, en assurant une transition avec l'aval	2024
VOLET ANNEXES FLUVIALES				
Étude et travaux restauration annexes fluviales et zones humides	Maîtres d'ouvrages locaux	1,3 M€	Restauration de la continuité écologique au niveau des ouvrages, restauration des fonctionnalités écologiques Annexes et zones humides concernées : boire Torse, ruisseau du Voinard, bras de la Guesse, rau de la Grande Rivière, boire de Longue Mine, bras des Vinettes, boires de Drain	2024 à 2026
Acquisition foncière de zones humides	Département 44 et CEN Pays de la Loire	0,7 M €	Acquisition foncière de zones humides en lien avec la politique d'intervention foncière du département de la Loire Atlantique sur les îles de Loire et la stratégie d'intervention foncière du CEN Pays de La Loire. Objectifs : 46 ha pour le CD44 et 60 ha pour le CEN soit 20 ha/an.	2024 à 2026
Bac collectif de Loire	Maitrise d'ouvrage à confirmer	0,4 M€	Investissement dans un bac collectif permettant de franchir des bras secondaires de Loire suite à la suppression de gués et permettra le maintien d'une activité agricole durable et extensive sur les îles de Loire (enjeux Natura 2000).	2024

ACTIONS TRANSVERSALES				
Animation/ communication 2024	CEN Pays de La Loire et GIP Loire Estuaire, Compa	0,3 M€	Co-animation assurée par le CEN Pays de la Loire (1 ETP) et le GIP Loire Estuaire (1 ETP) en 2024. Valorisation des actions menées : parution 1 lettre d'information annuelle à minima Refonte du site internet du contrat et mise à jour semestrielle Les montants d'animation CEN et GIP pour les années 2025 et 2026 seront ajoutées au présent contrat via un avenant. Animation et mise en œuvre des actions par la Compa sur la boire Torse de 2024 à 2026	2024
Suivi évaluation	A définir	1,2 M€	Prestations externes indicateurs de suivis - Évaluation du contrat.	2024 à 2026

Le programme prévisionnel détaillé par année est présenté en annexe 5.

Article 4 : Modalités de pilotage et de coordination de la démarche

Le pilotage et l'animation du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche. Le comité de pilotage est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule d'animation est garante de la bonne coordination de la démarche, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

Article 4-1 : Fonctionnement du comité de pilotage

➤ Fonctions du comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- valider le contenu du contrat,
- valider les éventuels avenants au contrat,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.
-

Les validations du comité de pilotage servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

➤ Consultation écrite du comité de pilotage

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de pilotage. La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

➤ Fréquence de réunion du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par année calendaire.

➤ **Constitution du comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par la Région et l'agence de l'eau qui alternativement s'assurent de son organisation. Le CEN apporte son soutien technique et logistique (invitation, organisation, compte-rendu).

La composition minimale du comité de pilotage est précisée en annexe 3.

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de son Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le Sage Estuaire de la Loire, la structure porteuse du Sage est également représentée au comité de pilotage.

➤ **Organisation du comité de pilotage**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de pilotage est soumise pour validation préalable aux financeurs du Contrat pour la Loire et ses annexes.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de pilotage peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de pilotages suivants.

Article 4-2 : Organisation de l'animation

➤ **Les animateurs du contrat, le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire** sont chargés de :

- assurer l'animation du contrat et la coordination des différents partenaires,
- rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

➤ **L'équipe d'animation** du contrat territorial est constituée de 2 ETP en 2024 exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

Volet animation concerné	Temps consacré CEN Pays de la Loire	Temps consacré GIP Loire Estuaire
Animation générale et administratif	0,3 ETP	0,09 ETP
Accompagnement des maîtres d'ouvrages	0,4 ETP	0 ETP
Communication	0,1 ETP	0,06 ETP
Suivi- évaluation	0,2 ETP	0,85 ETP
TOTAL	1 ETP	1 ETP

Elle met en œuvre les missions assignées et rend compte auprès du comité de pilotage de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions des animateurs est joint en annexe 4.

Article 5 : Modalités de suivi

Article 5-1 : Bilans annuels

L'établissement d'un bilan annuel doit permettre de :

- faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés,

- vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- justifier les demandes de versement du solde des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de pilotage.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame du rapport d'activité disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html> et l'espace collaboratif de la Région Pays de la Loire dédié au contrat.

Article 5-2 : Information sur l'évaluation à l'issue de la stratégie (6 ans) et modalités d'une éventuelle poursuite

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par les instances décisionnelles des partenaires financiers pour 6 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues, avant la fin de sixième année, et en particulier la réponse à la question : un nouveau contrat territorial eau avec les partenaires financiers est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du bilan évaluatif de sixième année doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation,
- questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés,
- analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, coordination),
- analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience),
- étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait des financements des partenaires financiers partiel ou total,
- établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie,
- évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de pilotage et à la CLE du SAGE, au plus tard en fin de sixième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau contrat territorial eau.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et d'un nouveau contrat territorial eau associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée aux instances des partenaires financiers.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques.

Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Article 6-1 : Le Porteur de projet

Le CEN Pays de La Loire et le GIP Loire Estuaire s'engagent à :

- assurer conjointement l'animation du contrat et la coordination des différents partenaires. Ils associent l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8
- animer le comité technique et apporter leur appui logistique à l'organisation du comité de pilotage
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat, encadrer le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- valoriser et communiquer sur les actions du programme avec la parution annuelle d'une lettre d'information à minima et l'alimentation du site internet du contrat ;

Le CEN Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire veilleront à ne pas se substituer aux missions des maîtres d'ouvrages pleinement responsables de leurs actions tant en termes d'études préalables que de travaux. Ils apporteront en tant que de besoin et à la demande des maîtres d'ouvrages l'expertise souhaitée.

Leurs rôles respectifs sont détaillés dans l'annexe 4 au présent contrat.

Le CEN Pays de la Loire s'engage en particulier à :

- assurer le secrétariat des instances, en particulier du comité de pilotage et du comité technique du contrat
- assurer la prise en compte des enjeux biodiversité et mobiliser une expertise technique et scientifique dans le cadre de sa mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ;
- veiller (en tant qu'animateur Natura 2000 pour le site Loire entre Nantes et les Ponts-de-Cé) à la cohérence du programme dans le respect de la réglementation liée notamment au classement de la Loire en site Natura 2000 et assurer en la matière un rôle d'alerte et d'accompagnement en partenariat avec le PNR Loire Anjou Touraine (animateur Natura 2000 en amont des Ponts-de-Cé), auprès des maîtres d'ouvrage qui portent la responsabilité juridique des impacts de leurs travaux vis à vis de la loi sur l'eau, de Natura 2000 et des espèces protégées.
- favoriser l'évaluation des actions et de leurs impacts sur les espèces et habitats des sites Natura 2000, en coordonnant le volet biologique de l'évaluation pour l'année 2024 et faciliter le transfert de ce volet vers un autre maître d'ouvrage à partir de 2025.
- piloter la communication du contrat et notamment mettre à jour régulièrement le site internet avec l'intégration des comptes rendus des comités techniques et comités de pilotage et les supports de présentations (fréquence mini tous les semestres), et piloter la parution annuelle d'une lettre d'information à minima,
- instruire et saisir pour le compte de la Région les dossiers de demandes d'aides dans le portail des aides régionales.

Le GIP LE s'engage à :

- assurer un rôle de pilotage et coordination du programme d'évaluation globale du contrat
- piloter et coordonner le programme d'évaluation globale du contrat
- assurer le secrétariat du comité de suivi du contrat
- assurer un rôle de référent en matière hydro-sédimentaire et hydrodynamique ou de qualité des eaux, en mobilisant une expertise technique et scientifique dans le cadre de sa mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ainsi qu'au service du contrat dans sa globalité,
- piloter le croisement entre les indicateurs biologiques et les indicateurs physiques de suivi,
- alimenter les supports de communication.

A noter que cette organisation est définie pour l'année 2024 uniquement et sera actualisée pour les années 2025 et 2026 par avenant à la présente convention.

Un travail sur l'évolution du portage de ce volet et sur l'animation du contrat va se poursuivre en 2024 avec le CEN Pays de La Loire et le GIP Loire Estuaire pour préciser le rôle de chaque structure.

En conséquence, pour les dépenses liées à l'animation seules celles de l'année 2024 pour le GIP et le CEN sont intégrées au contrat. Les montants de dépenses liés à l'animation pour les années 2025 et 2026 seront intégrés à l'issue du travail de réflexion par avenant.

Article 6-2 : Les maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Les maîtres d'ouvrages du contrat s'engagent à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats avec un volet milieux aquatiques et s'il(s) doi(ven)t assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence adaptée (ex : GEMAPI,...)
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides.
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 10 et annexe 5.
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat mentionnés à l'article 5 et rendre compte de l'efficacité des actions menées.
- contribuer au bilan évaluatif au bout des 6 ans.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Accompagnement des financeurs

Article 7-1 : L'agence de l'eau

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat territorial eau,
- dans le cadre du partenariat agence de l'eau et Région Pays de la Loire visé à l'article 1, bonifier de 10 points l'accompagnement financier de la coordination conformément au document 11^e programme de l'agence de l'eau.

Article 7-2 : La Région des Pays de la Loire

S'engage à :

- participer au financement du programme d'actions conformément au plan de financement présenté en annexe 5 sous réserve des autorisations d'ouverture de crédits nécessaires,
- attribuer des aides financières pour les actions du programme détaillé en annexe 5, après réception d'un dossier complet comprenant les pièces exigibles prévues au règlement budgétaire et financier en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de la Région. Par ailleurs, les décisions de la Commission permanente restent subordonnées à l'examen détaillé des actions,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,

- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du présent contrat territorial eau.

Article 7-3 : Le Département de Loire-Atlantique

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. **Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique du Département.** Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial eau.

Article 8 : Engagement des services de l'Etat

Les services de l'État participent dès la phase amont à l'élaboration des programmes d'actions, en lien avec le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT). Ils accompagnent les porteurs de projets dans le montage des dossiers réglementaires pour faciliter l'instruction et garantir les délais des procédures au titre du code de l'environnement.

Le levier des contrôles est mobilisé en tant que de besoin, de façon progressive en accompagnement des actions contractuelles.

Enfin, l'État contribue au rapportage national relatif à l'avancement des actions contribuant à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, sur la base du bilan annuel qui lui sera communiqué.

Article 9 : Engagement de la structure porteuse du SAGE et de la CLE

Le Syndicat Loire Aval (Syloa), structure porteuse du Sage Estuaire de la Loire accompagne les porteurs de projets dans la construction du contrat territorial eau notamment en s'assurant de l'intégration des enjeux du Sage et le cas échéant de la bonne articulation avec les autres CT Eau qui concernent le périmètre du Sage. A ce titre, il pourra développer des outils communs pour le suivi et l'évaluation des CT Eau, réunir les animateurs des CT Eau de son périmètre, ...

Il contribue à l'émergence et à l'appui aux projets de territoire. Il identifie plus particulièrement les projets, qui ne seraient pas issus des études préalables, et les fait remonter au porteur de contrat pour prise en compte lors de la construction du programme d'actions.

La structure porteuse du Sage est membre du comité de pilotage du CT Eau.

Avant toute validation d'un CT Eau, la Commission locale de l'eau donne son avis motivé sur la stratégie de territoire, la feuille de route et les actions inscrites au projet de contrat et le communique au porteur du contrat, aux partenaires financiers et aux services de l'État.

Article 10 : Données financières

Le coût prévisionnel global du contrat 2024-2026 s'élève à 39 829 270 euros.

Les dépenses prévisionnelles retenues par l'agence de l'eau à 3 830 270 euros et le montant global maximal des aides de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11^e programme en vigueur, serait de 2 009 780 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés à titre indicatif.

Les évolutions des modalités d'intervention de l'agence de l'eau et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le coût retenu par la Région des Pays de la Loire du contrat est de 39 829 270 euros et l'aide prévisionnelle maximale pour cette période est de 11 265 680 euros, dans le respect des conditions prévues à l'article 11-2.

Le coût retenu par le Département de Loire-Atlantique est de 155 570 euros, et l'aide prévisionnelle maximale du Département, conformément aux modalités d'intervention en vigueur, serait de 27 593 euros (calculée sur la base des travaux d'investissement HT et des travaux de fonctionnement en TTC). Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat et attribués par le département sont donnés à titre indicatif : les évolutions des modalités d'intervention du Département et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

À noter : dans le cas où les maîtres d'ouvrages ne récupèrent pas la TVA pour certaines actions éligibles aux aides du Département, ce dernier les financera à hauteur des montants TTC.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 2 009 780 euros de subvention de l'agence de l'eau dans le cadre du contrat 2024-2026, soit 5 % du montant des actions éligibles à ses modalités dans le cadre des contrats territoriaux,
- 15 975 000 euros de subvention anticipée de l'agence de l'eau en 2023, soit 40,1 % du montant des actions éligibles à ses modalités dans le cadre des contrats territoriaux,
- 11 265 680 euros de subvention de la Région Pays de la Loire, soit 28,28 % du montant des actions éligibles à ses modalités,
- 27 593 euros de subvention du Département de Loire-Atlantique, soit 17,73% du montant des actions éligibles à ses modalités,

Part de l'autofinancement :

26,5 % pour les différents porteurs d'actions pour un montant total de 10 551 217 euros.

Le plan de financement prévisionnel synthétique est présenté en annexe 5.

Article 11 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Article 11-1 : L'agence de l'eau

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions de coordination, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

Les modalités d'aides financières de l'agence de l'eau sont disponibles ici :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Article 11-2 : La Région des Pays de la Loire

Les conditions prévues au règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, au règlement budgétaire et financier doivent être respectées.

Chaque opération prévue dans le présent contrat doit faire l'objet d'une délibération d'octroi d'aide financière par le Conseil régional ou sa Commission permanente. Pour ce faire, les demandes d'aide prévues dans le présent contrat doivent être présentées au plus tard à la dernière Commission permanente avant la date de fin de validité du contrat.

Une fois obtenues toutes les autorisations administratives nécessaires, le CEN Pays de la Loire dépose ses demandes d'aide sur le Portail des aides de la Région. Les dossiers déposés doivent être complets. Ils comprennent les pièces exigées dans le règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, par le règlement budgétaire et financier de la Région.

Les demandes d'aide sont validées par le Conseil régional ou sa Commission permanente. Les aides octroyées sont notifiées au porteur de projet par voie de courrier de notification.

Les versements des subventions régionales sont effectués sur la base des dépenses réalisées au regard des montants inscrits et dans la limite des subventions régionales précisées en annexe 5. Pour cela, le porteur de projet dépose l'ensemble des pièces exigées par la Région sur le Portail des aides. Elles seront versées directement au maître d'ouvrage de chacune des actions sur la base des pièces justificatives des dépenses acquittées et conformément aux modalités de versement indiquées dans le règlement d'intervention régional pour la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques et, à défaut de précision, dans le règlement budgétaire et financier de la Région.

Toute étude, édition ou publication devra être communiquée pour obtenir le versement de la participation financière correspondante.

Le porteur de projet est informé des mandatements adressés aux maîtres d'ouvrage via un espace collaboratif dédié.

Article 11-3 : Le Département de Loire-Atlantique

Chaque projet prévu éligible aux aides du Département dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision d'octroi de participation financière par la commission permanente du Département.

Le dossier de sollicitation financière du Département, déposé par le Maître d'ouvrage, comportera :

- un courrier de demande de subvention adressé au Président du Département de Loire-Atlantique, avec la délibération de la collectivité lançant le programme et autorisant la sollicitation des financeurs ;
- la référence au contrat territorial concerné et le(s) projet(s) du contrat ciblé(s) ;
- un mémoire technique et financier décrivant la nature de l'intervention et permettant d'apprécier son éligibilité aux aides du Département, selon les critères précisés par l'article L331-3 du code de l'urbanisme. Il précisera les modalités techniques de la mise en œuvre avec plans de situation ainsi que schémas descriptifs à échelles adaptées, le calendrier et le plan de financement des travaux ;
- les autorisations ou récépissés de déclarations réglementaires accordés au maître d'ouvrage des travaux par les services préfectoraux compétents (Police de l'eau ou autres). Si ces documents ne sont pas disponibles au moment du dépôt du dossier initial, ils seront à fournir impérativement au Département pour le règlement du solde de la subvention.

Les modalités de versement des subventions sont définies dans le règlement financier du Département en vigueur au moment de la notification.

Article 13 : Durée du contrat territorial

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2026.

Article 14 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel

Agence de l'eau et Région des Pays de la Loire

Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :

Les financeurs du présent contrat collectent des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers. La base légale de ce traitement repose sur la mission d'intérêt public.

Données collectées :

Nom et prénom - courriel - coordonnées téléphoniques - adresse postale

Concernant les actions de coordination : les données à caractère personnel figurant sur les feuilles de paie des agents de la cellule d'animation en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Destinataires des données à caractère personnel :

Les données collectées demeurent au sein des financeurs et ne sont portées à la connaissance que des services instructeurs et des organismes de contrôle.

Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet.

Droits des personnes :

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

Pour l'agence de l'eau : par voie électronique : cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr ou par courrier postal : Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données - 9 avenue Buffon CS 36339 - 45063 Orléans Cedex 2.

Pour la Région des Pays de la Loire : par voie électronique : donneespersonnelles@paysdelaloire.fr ou par courrier postal : Région des Pays de la Loire - A l'attention de la déléguée à la protection des données - 1 rue de la Loire 44966 Nantes Cedex 9.

Pour le Département de Loire-Atlantique : par voie électronique : dpd@loire-atlantique.fr

Toute personne qui, après avoir contacté le DPD concerné, estime que les droits Informatique et Liberté ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Article 15 : Communication sur le contrat

Le porteur de projet et maîtres d'ouvrage s'engagent à faire mention du concours financier de tous les partenaires financiers :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant les logos conformément aux chartes graphiques disponibles sur les sites internet de chaque financeur, sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément aux chartes graphiques disponibles sur les sites internet de chaque financeur :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html>
<https://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/logos/>

Pour le Département de Loire-Atlantique, le logo et la charte graphique départementaux sont à solliciter à cette adresse mail : communication@loire-atlantique.fr,

- dans les communiqués de presse,
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter les financeurs à toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...) dans un délai de 3 semaines avant l'organisation des événements.

Article 16 : Révision et résiliation du contrat territorial eau

Article 16-1 : Révision

- **Toute modification du présent contrat portant sur :**
 - l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
 - l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
 - une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
 - tout changement de l'un des signataires du contrat,**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est validé par le comité de pilotage puis présenté aux instances décisionnelles des partenaires financiers. En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat, les partenaires financiers, et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

Toute modification fera l'objet a minima d'une validation en comité de pilotage du Contrat pour la Loire et ses annexes et la décision sera inscrite au compte-rendu de la réunion correspondante.

Article 16-2 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de pilotage
- en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi, à tous les co-contractants, d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 17 : litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

<p>Le Préfet des Pays de la Loire Le Préfet de la Loire-Atlantique</p> <p>Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE</p> <p>.....</p>	<p>La Présidente de la Région des Pays de la Loire</p> <p>Madame Christelle MORANÇAIS, Par délégation, Monsieur Bruno COÏC</p> <p>.....</p>	<p>Le Directeur général par intérim de l'agence de l'eau Loire-Bretagne</p> <p>Monsieur Valéry MORARD</p> <p>.....</p>
<p>Le Président du Département de Loire-Atlantique</p> <p>Monsieur Michel MENARD</p> <p>.....</p>	<p>Le Président de la CLE du SAGE Estuaire de La Loire</p> <p>Monsieur Claude CAUDAL</p> <p>.....</p>	<p>La Directrice générale de Voies Navigables de France</p> <p>Madame Cécile AVEZARD</p> <p>.....</p>
<p>Le Président du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire</p> <p>Monsieur Alain LAPLACE</p> <p>.....</p>	<p>La Présidente du Groupement d'Intérêt Public Loire Estuaire</p> <p>Madame Chloé GIRARDOT- MOITIE</p> <p>.....</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis</p> <p>Monsieur Maurice PERRION</p> <p>.....</p>

<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire</p> <p>Monsieur Jackie GOULET Par délégation, Madame Sophie TUBIANA</p> <p>.....</p>	<p>Le Président de Mauges Communauté</p> <p>Monsieur Didier HUCHON</p> <p>.....</p>	<p>Le Président du SMIB Evre Thau St Denis Robinets Haie d'Alot</p> <p>Monsieur Yannick BENOIST</p> <p>.....</p>
<p>Le Président du Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme</p> <p>Monsieur Jean-Paul PAVILLON</p> <p>.....</p>	<p>Le Président de la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Loire-Atlantique</p> <p>Monsieur Bernard HAMON</p> <p>.....</p>	<p>L'administrateur de l'Association bacs des îles de Loire</p> <p>Monsieur Guy BOURLES</p> <p>.....</p>

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Stratégie territoriale et feuille de route

Annexe 2 : Carte du territoire

Annexe 3 : Composition minimale du comité de pilotage

Annexe 4 : Fiches missions des animateurs et organisation fonctionnelle de l'animation

Annexe 5 : Fiches actions et échéanciers prévisionnels par financeurs

Annexe 1 : stratégie territoriale et feuille de route

Stratégie territoriale et feuille de route 2021-2026

Contrat pour la Loire et ses annexes de Montsoreau à Nantes



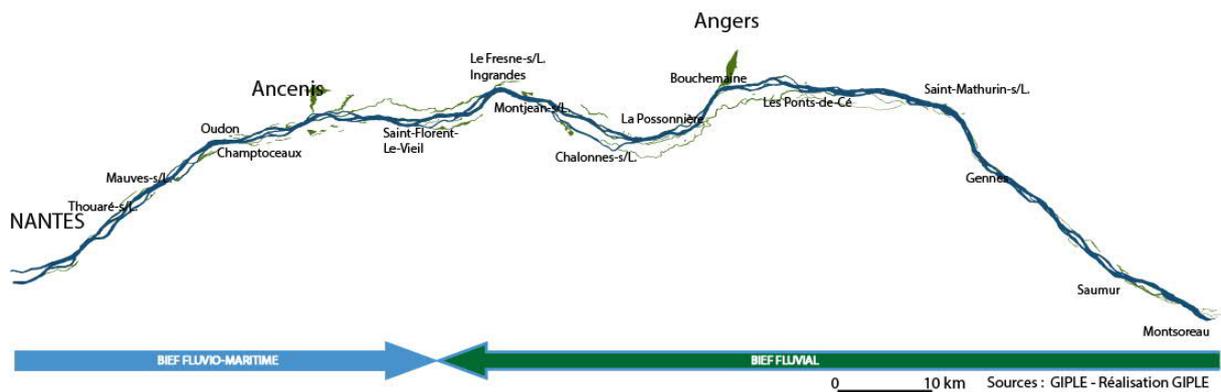
STRATEGIE TERRITORIALE

1 /PRESENTATION DU TERRITOIRE

La Loire, depuis le Mont Gerbier de Jonc, parcourt plus de 1000 kilomètres avant de se jeter dans l'océan Atlantique, à Saint-Nazaire. Dans les 100 derniers kilomètres, elle rencontre l'océan, formant ainsi l'estuaire. Le fleuve reçoit en quantité variable les eaux douces de nombreux affluents qui drainent près de 20% de la surface de la France métropolitaine, soit un bassin versant de 117 000 km².

Le périmètre du contrat concerne l'axe Loire et ses annexes entre Montsoreau et Nantes sur un linéaire d'environ 140 km qui traverse les départements du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique.

Entre Montsoreau et Anetz, la Loire est soumise à un régime fluvial ; entre Anetz et Nantes, le régime est fluvio-maritime, c'est-à-dire soumis à la remontée de l'onde de marée.



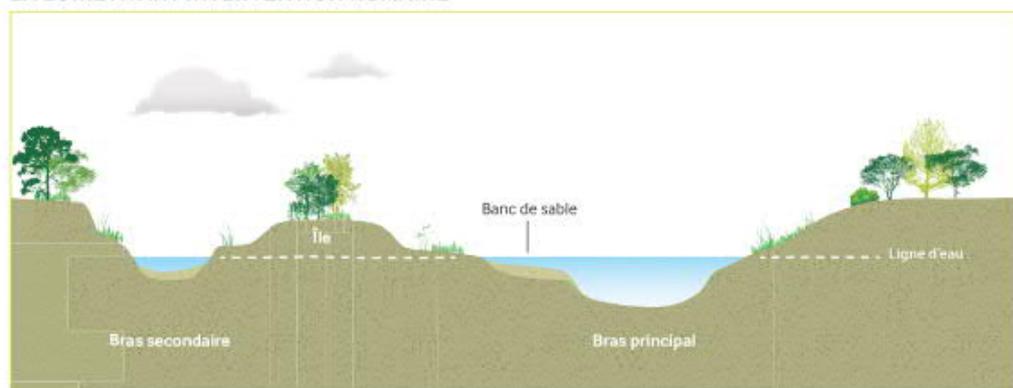
2/ CONTEXTE ET HISTORIQUE

Au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle, l'application de doctrines d'aménagement pour la navigation et les extractions massives de sable ont profondément modifié les équilibres hydrauliques et sédimentaires dans le lit de la Loire.

- latéralement : épis, suppression de seuils et extractions massives de sable ont induit une érosion progressive du bras principal et de son chenal pouvant atteindre plusieurs mètres et une mise en eau moins fréquente des bras secondaires et boires ;
- longitudinalement : le creusement du bassin de marée a provoqué une augmentation locale de la pente du fleuve entre Nantes et Oudon et une érosion des fonds plus amont (érosion régressive), le fleuve essayant de rééquilibrer sa pente en allant chercher des sédiments plus haut.

Plus fréquemment déconnectées du bras principal en période d'étiage, les bras secondaires collectent désormais moins d'eau et découvrent de vastes étendues de sable colonisées par une végétation rase saisonnière. Quand leur déconnexion dure et se répète plusieurs années de suite, la végétation peut se développer pour devenir arbustive puis arborée en l'absence d'entretien, favorisant une accumulation de sédiments et un ralentissement des écoulements.

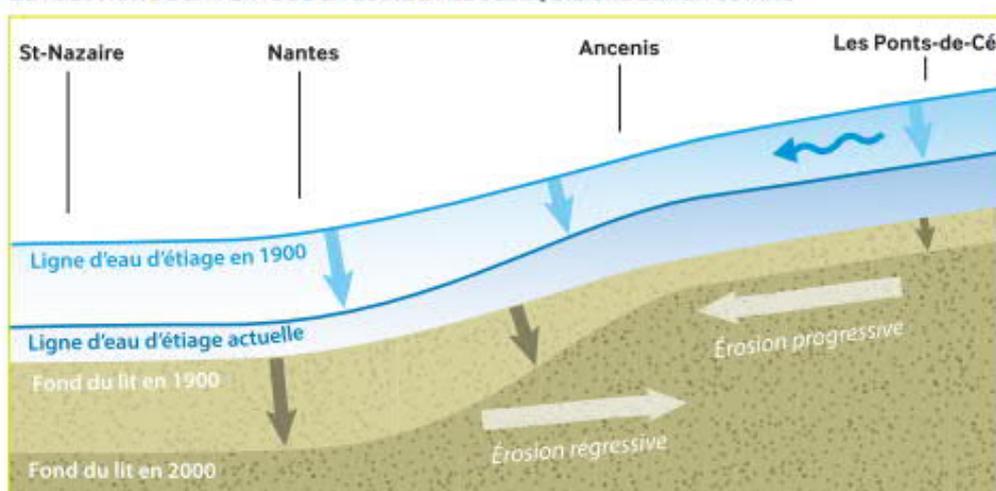
LA LOIRE AVANT INTERVENTION HUMAINE



LA LOIRE APRÈS INTERVENTION HUMAINE



L'ÉVOLUTION DE LA PENTE DE LA LOIRE ET LE DÉSÉQUILIBRE LONGITUDINAL



Source : VNF

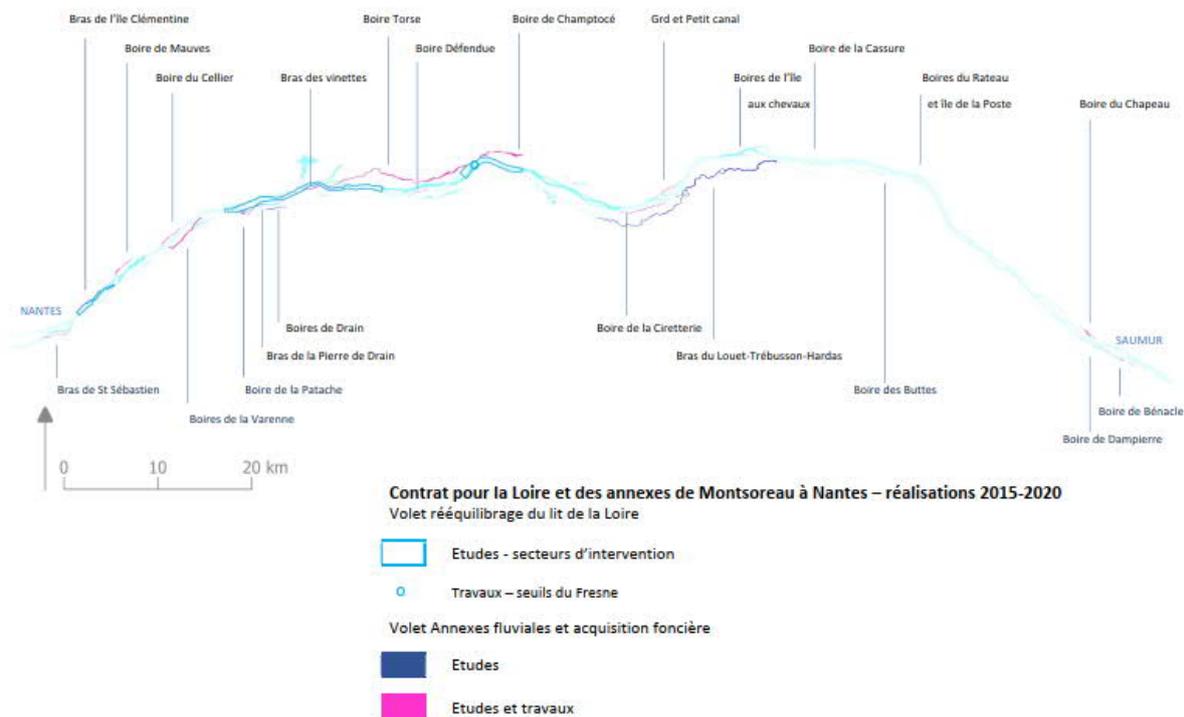
Dès les années 1990, une prise de conscience générale émerge sur la nécessité d'agir : les extractions de sables sont interdites et des solutions sont recherchées par les acteurs du territoire pour tenter de réduire le déséquilibre de la Loire. Plusieurs actions expérimentales inscrites dans le cadre des Plans Loire successifs sont ainsi mises en œuvre entre 1994 et 2020. Les enjeux de rééquilibrage du lit de la Loire, de conservation des habitats, espèces et fonctionnalités écologiques liés au fleuve sont reconnus.

En 2011, le GIP Loire-Estuaire est mandaté pour piloter une étude stratégique d'ensemble sur l'évolution de la Loire et sur les interventions envisageables, en s'appuyant sur les expériences passées et études déjà menées.

Dans le cadre du précédent contrat qui s'est déroulé de 2015 à 2020, VNF a engagé des études pré-opérationnelles et des études de conception et de maîtrise d'œuvre relatives au programme de rééquilibrage du lit. Les montants engagés pour ces études s'élèvent à 6,1 M €.

Sur le volet annexes, de nombreuses opérations de restauration et d'entretien, coordonnées par le CEN Pays de La Loire et portées par les maîtres d'ouvrages locaux, ont été menées en adaptant les objectifs et les moyens mis en œuvre en fonction des caractéristiques de chaque annexe. Les travaux ont visé à restaurer prioritairement leurs connexions hydrodynamiques avec le chenal principal et à améliorer la qualité et les fonctionnalités écologiques de ces milieux aquatiques très dynamiques qui tendent à se raréfier et se banaliser. Cela se traduit par un travail sur les continuités hydroécologiques longitudinales et transversales, la restauration des points de connexion avec le chenal principal, la lutte contre les espèces envahissantes et la concertation avec les usagers sur les pratiques locales.

Ainsi, sur la période 2015-2020, les travaux ont concerné les boires du Chapeau, de Bénacle, de Dampierre (finalisation en 2021), la boire du Rateau, la boire des Buttes, la boire de la Cassure, les boires de l'île aux chevaux, Le bras du Louet, le Grand et Petit canal, la boire de la Ciretterie, la boire de Champtocé, la boire Défendue, la boire de Mauves, la boire Torse, le bras des Vinettes, le bras de l'île Delage, la boire Chapoin et la boire d'Anjou, la boire du Cellier, le bras du Boireau. Des études ont été menées sur les boires de la Rompure et de la Nigaudière, le bras de l'île Clémentine, les bras du Bernardeau et du Chalet, le bras de Trébusson, la boire de l'île de la Poste. En lien avec ces projets de restauration, le soutien à l'acquisition foncière de zones humides a été sollicité, une seconde a été reportée. Les montants engagés sur ce volet s'élèvent à 1,4 M€, avec un taux de réalisation attendu de 88%.



Cette nouvelle feuille de route 2021-2026, pour laquelle il est proposé une première programmation financière opérationnelle sur 3 ans (2021-2023), marque une étape importante avec la mise en œuvre de premiers travaux ambitieux issus de la stratégie de reconquête de la Loire. Ce programme constitue également la déclinaison opérationnelle du Plan Loire Grandeur Nature en Région Pays de la Loire pour les thématiques qui intéressent l'agence de l'eau.

3/ DEFINITION DE LA STRATEGIE

3-1/ Principes d'interventions

Le programme de rééquilibrage de la Loire échelonné sur la période 2014-2027 est né de cette étude stratégique comprenant deux grands principes d'intervention :

- remodelage des ouvrages de navigation afin de redonner de l'espace de mobilité à la Loire et de mieux connecter les annexes fluviales et bras secondaires au bras principal, tout en permettant la libération de sédiments de façon à ce qu'ils puissent être emportés par l'écoulement de la Loire et déposés en aval, notamment aux endroits où le lit de la Loire s'est trop creusé ;
- création d'une zone de transition en amont de Nantes pour réduire la pente de la ligne d'eau et favoriser le dépôt des sédiments en amont de l'aménagement et ainsi contribuer au rehaussement du niveau des fonds.

La première phase de ce programme de travaux, comporte trois secteurs prioritaires d'intervention :

- le secteur de Montjean-sur-Loire à Ingrandes-Le Fresne sur Loire pour poursuivre la dynamique engagée par l'expérimentation de 2002 (secteur A) ;
- le secteur d'Anetz à Oudon, secteur le plus sujet à l'incision encore à l'heure actuelle (secteur B) ;
- le secteur de Bellevue, pour la réalisation d'un aménagement structurant destiné à garantir la durabilité de la restauration menée à l'amont, en assurant une transition avec l'aval (secteur C).

LA LOIRE ENTRE LES PONTS-DE-CÉ ET SAINT-NAZAIRE



Source : VNF

Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire porté par VNF constitue le cœur du projet mais d'autres actions complémentaires sont mises en place dans le cadre du contrat notamment sur les annexes.

Les annexes fluviales sont des milieux remarquables tant par la diversité et la valeur patrimoniale des espèces et habitats dont elles sont le support, que par leur rôle fonctionnel dans la dynamique du fleuve. Cette richesse leur a valu leur classement en Natura 2000. Les objectifs recherchés lors de la mise en œuvre d'actions sur les annexes sont les suivants :

- Favoriser l'expression de la « dynamique fluviale naturelle » (libérer les bras secondaires des contraintes liés aux ouvrages transversaux...),
- Conforter les fonctionnalités écologiques,
- Favoriser une mosaïque d'habitats et la grande diversité des espèces (conservation - restauration).

Le choix de priorisation des annexes sur lesquelles une intervention est prévue est le suivant :

- Priorité 1: développer les projets en complémentarité du programme de rééquilibrage du lit principal entre les Ponts-de-Cé et Nantes
- Priorité 2: suivre, compléter et pérenniser les résultats obtenus lors des précédentes restaurations
- Priorité 3 : envisager des projets à enjeux biodiversité, selon les opportunités, en cohérence avec d'autres projets

3-2/ Etat des masses d'eau

Le périmètre du contrat comprend les masses d'eau suivantes :

Type de masse d'eau	Code	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Niveau de confiance	Facteurs de risque
Cours d'eau	FRGR0007e	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VIENNE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAINE	Bon état	3-élevé	
Cours d'eau	FRGR0007f	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA MAINE JUSQU'A ANCENIS	Bon état	3-élevé	
Eaux de transition	FRGT28	La Loire	Etat moyen		Poissons
Cours d'eau	FRGR0532	LA ROMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Etat médiocre	3-élevé	Pesticides, morphologie et hydrologie
Cours d'eau	FRGR1606	LE RAU DE LA CHALANDIERE (GOBERT) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	Etat moyen	2-moyen	Macropolluants et hydrologie
Cours d'eau	FRGR1609	LES ROBINETS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE DE LA LOIRE	Etat mauvais	3-élevé	Macropolluants, pesticides, morphologie et hydrologie
Cours d'eau	FRGR2214	LA BOIRE TORSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Etat médiocre	3-élevé	Macropolluants, pesticides, morphologie, obstacles à l'écoulement et hydrologie
Cours d'eau	FRGR2218	LE LOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LOIRE	Etat moyen	3-élevé	Pesticides, morphologie et obstacle à l'écoulement

Source : agence de l'eau Loire-Bretagne - extrait état des lieux 2019 – Sdage Loire-Bretagne

Ce contrat qui couvre l'axe Loire de Montsoreau à Nantes et à cheval sur plusieurs masses d'eau, sur un linéaire de 140 km, se focalise sur les problématiques morphologie et zones humides annexes. A noter que les autres problématiques liés à la qualité de l'eau (pesticides, macropolluants,...) sont traitées par ailleurs dans le cadre des CT Eau mis en œuvre à l'échelle des bassins versants et portés par les collectivités et/ou syndicats de bassins versants.

3-3/ Cohérence avec le Sdage Loire-Bretagne et le Sage Estuaire de La Loire

Le programme de travaux a été élaboré en intégrant les objectifs du Sdage 2016-2021, en particulier son orientation 1C relative à la restauration de la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes fluviales.

Les actions programmées dans l'avenant sont cohérentes avec la préconisation QM 27 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du Sage Estuaire en vigueur qui met en évidence la nécessité de poursuivre le programme Loire Amont :

« La CLE souhaite qu'un cadre d'intervention pour la poursuite des actions sur la Loire amont soit redéfini. Cette redéfinition pourra s'appuyer sur :

- la mise en place d'une réflexion collective associant les acteurs locaux et permettant de :
- tirer les enseignements des expérimentations et suivis réalisés ;
- redéfinir les objectifs de restauration ;
- examiner les leviers possibles d'intervention ;
- la mobilisation d'expertise scientifique et technique sur l'acquisition des données nécessaires

(bathymétrie, etc.) pour éclairer la réflexion des acteurs. »

Le bureau de la Cle du Sage Estuaire de La Loire a émis un avis favorable sur le dossier d'autorisation environnementale du programme de rééquilibrage du lit de la Loire porté par VNF le 10 novembre 2020. La présente feuille de route 2021-2026 ainsi que la programmation financière 2021-2023 au sein du contrat territorial pour la Loire et ses annexes vont également être présentés en bureau de Cle le 25 mai 2021.

A titre informatif, le Sage Estuaire de la Loire est en cours de révision. Une première version de projet de Sage révisé a été validée par la Commission Locale de l'eau du 18 février 2020.

Les actions du contrat pour la Loire et ses annexes sont cohérentes avec les dispositions suivantes du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du Sage Estuaire en projet :

- Disposition E2-3 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des espaces de mobilité de l'estuaire. Le projet contribue à la restauration des espaces de mobilité.
- Disposition E3-1 : Poursuivre le programme Loire amont. « Les démarches engagées sur l'estuaire à l'amont de Nantes sont à poursuivre. Une cohérence et une articulation sont nécessaires avec le projet développé sur le secteur aval »

3-4/ Natura 2000

Le périmètre du contrat est également inclus dans les périmètres de deux sites Natura 2000. Le site « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » (ZPS FR5212002 et ZSC FR5200622) et le site « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » (ZPS FR5212003 – ZSC FR5200629) dont les ZSC couvrent respectivement 16 522ha et 5 161 ha et les ZPS, 15 714 ha et 5 157 ha. Ces sites sont animés par le CEN Pays de la Loire pour le premier et le PNR Loire Anjou Touraine pour le second. Les projets intégrés dans ce contrat sont bien entendu en cohérence avec les DOCOB de ces sites et prennent en compte les enjeux, habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les animateurs Natura 2000 participent au comité technique du contrat et sont associés par les maîtres d'ouvrage des projets.

3-5 Autres points réglementaires

Le contrat est cohérent avec l'application de l'ensemble des réglementations en vigueur sur son périmètre :

- Le code général de la propriété publique ;
- La protection aux risques inondation (PPRI) ;
- La protection des captages eau potable ;
- La protection des Sites classés ou inscrits au titre des Paysages ;
- La protection des espèces protégées ;
- Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ;
- Le Site UNESCO ;
- ...

4/ OBJECTIFS POURSUIVIS

L'objectif global du programme est de retrouver un fonctionnement de la Loire plus naturel et dynamique et préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des annexes associées lorsque cela s'avère nécessaire. La préservation de la biodiversité liée au fleuve est également au cœur du projet.

Des effets positifs sont attendus sur les niveaux d'eau à l'étiage, sur l'équilibre sédimentaire de la Loire et sur le fonctionnement des écosystèmes, tout en limitant les effets sur les usages autour du fleuve.

La rehausse du lit

Sur les secteurs de remodelage des épis, la remobilisation des sables piégés entre les épis induit une évolution rapide des fonds. Le retour d'expérience de l'opération menée en 2009 entre Chalonnnes et La Pointe montre que le fleuve remobilise très rapidement le sable libéré et remodèle ainsi les fonds dès les premières années.

A Bellevue, il apparaît que l'ouvrage qui sera créé devrait contribuer à un **rehaussement significatif**

du niveau du lit de la Loire, de 50cm en moyenne, à échéance de 50 ans. Sur le reste de l'itinéraire, une rehausse des fonds du lit de 30cm à 1m est attendue.

La rehausse de la ligne d'eau d'étiage

Pour le secteur aval, à l'étiage et à marée basse, l'ouvrage de Bellevue créera **une augmentation du niveau d'eau allant jusqu'à 1,80m** à l'amont immédiat de l'aménagement, et ce dès sa réalisation. Cette augmentation du niveau d'eau se ressentira sur une longueur de plus de 15 kilomètres en amont, soit jusqu'à Oudon.

L'ouverture des bras secondaires

Les actions de remodelage des chevrettes et épis qui barrent l'entrée des bras secondaires doivent permettre de restaurer la continuité hydraulique et sédimentaire au sein de ces bras et de diversifier les habitats écologiques, avec un lit du fleuve moins artificiel et moins uniforme. Le rétablissement de la continuité hydro-écologique bénéficiera aussi aux migrateurs de Loire.

Ces travaux couplés au rehaussement de la ligne d'eau d'étiage, doit permettre une submersion plus fréquente des bras secondaires. Les habitats naturels seront ainsi moins fragmentés, au bénéfice de nombreuses espèces animales et végétales. La meilleure alimentation en eau des annexes fluviales permettra aussi de conforter ou de diversifier ces milieux humides.

Amélioration du fonctionnement des écosystèmes

Le rééquilibrage du lit de la Loire et les travaux sur les annexes doivent aussi permettre de restaurer des conditions environnementales plus favorables pour la faune et la flore ligérienne et de préserver voire restaurer la mosaïque d'habitats qui fait la richesse de la Loire.

Les travaux sur les annexes fluviales visent à restaurer prioritairement leurs connexions hydrodynamiques avec le chenal principal et conforter leur caractère aquatique ou humide afin d'améliorer la qualité et les fonctionnalités écologiques de ces milieux qui tendent à se raréfier et se banaliser. Cela se traduit par un travail sur les continuités hydroécologiques longitudinales et transversales, la restauration des points de connexion avec le chenal principal, la lutte contre les espèces envahissantes et la concertation avec les usagers sur les pratiques locales.

FEUILLE DE ROUTE

5/ GOUVERNANCE MISE EN PLACE

La gouvernance de ce contrat est dans la continuité du contrat précédent 2015-2020 avec un co-pilotage assuré par l'agence de l'eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire.

Plusieurs instances ont été constituées pour assurer le pilotage de la mise en œuvre du contrat.

Le Comité de pilotage :

Le Comité de pilotage rassemble à minima une fois par an les partenaires institutionnels et financiers (État, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Pays de la Loire), les animateurs (CEN Pays de la Loire et GIP Loire-Estuaire), Voies navigables de France, les conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire et les maîtres d'ouvrage des autres actions inscrites au contrat.

Il a pour rôle de :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration et la mise en œuvre du contrat ;
- examiner les bilans annuels (ainsi que l'évaluation de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir ;
- définir la stratégie de communication et de valorisation des actions.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE Estuaire de la Loire, la Commission locale de l'eau (CLE) est également représentée au Comité de pilotage.

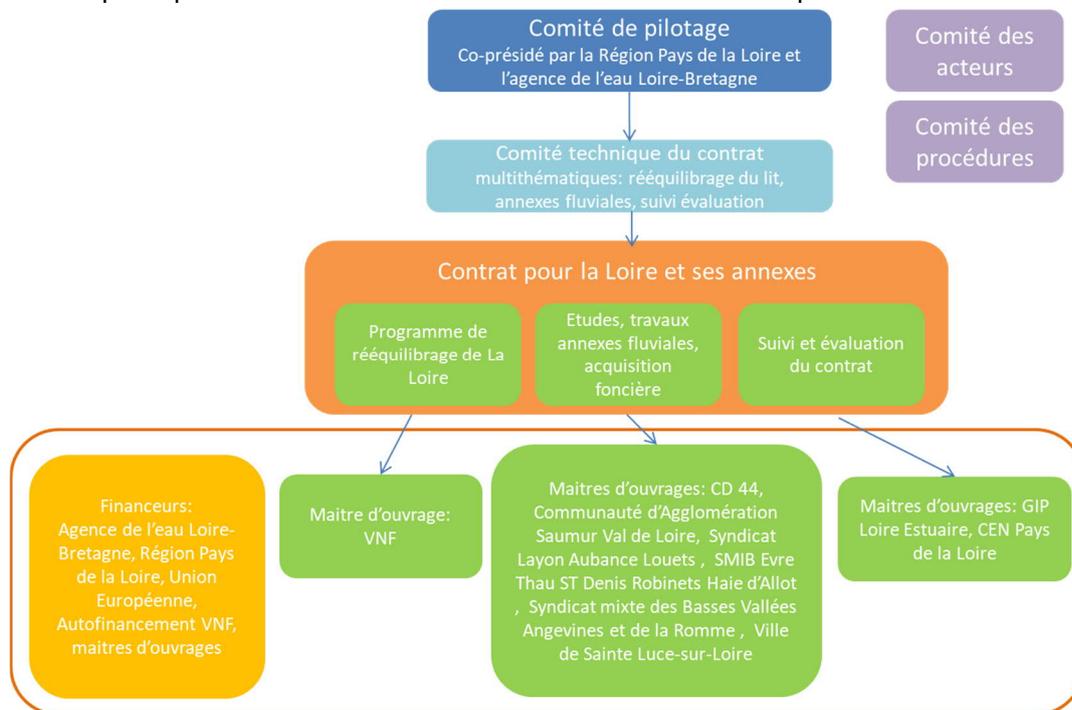
Le Comité technique :

Le Comité technique est composé de représentants techniques des structures associées au Contrat pour la Loire et ses Annexes (Agence de l'eau, Région, GIP Loire-Estuaire, CEN Pays de la Loire, maîtres d'ouvrage, services de l'État, Agence française de la biodiversité, fédérations de pêche, Syndicat Loire aval, etc.). Il se réunit autant que de besoin tout au long de l'avancement des études et procède :

- à l'examen et au contrôle de la cohérence des actions engagées dans le cadre du contrat ;
- au suivi des actions programmées et des indicateurs associés ;
- à l'analyse des actions émergentes pour la préparation de la phase 2024-2026 du contrat.

Des comités techniques spécifiques pourront être organisés dans l'intérêt du contrat pour traiter de volets tels que les projets de restauration d'annexes, l'évaluation, les bilans... Les membres conviés à ces rencontres pourront évoluer selon les thématiques abordées.

S'ajoutent à ces 2 comités, le comité des procédures piloté par la Préfecture, le comité des acteurs, le comité scientifique qui concerne principalement le programme porté par VNF et différents groupes de travail spécifiques sur le volet annexes et le volet suivi évaluation qui se réunissent en tant que besoin.



Source : agence de l'eau Loire-Bretagne

6/ MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION MOBILISEES

L'animation du contrat territorial Eau 2021-2023 est assurée conjointement par le GIP Loire Estuaire et le CEN Pays de la Loire.

Il a été acté de conserver une quotité d'ETP équivalente au contrat précédent 2015-2020 mais de faire évoluer les missions d'animation en cohérence avec les besoins de ce nouveau contrat.

Ainsi, la mission de coordination du dispositif de suivi et le volet communication sont renforcés dans le nouveau contrat et le temps d'animation dédié à l'émergence des projets sur les annexes a été diminué.

La proposition de partenariat entre le GIP LE et le CEN Pays de La Loire pour le prochain contrat permet de répondre à ces enjeux en déployant des compétences et moyens au niveau de quatre volets d'animation :

- L'animation générale ;
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrages ;
- La communication ;
- L'évaluation globale et les liens avec les programmes de recherche

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition de l'animation entre les structures et les différents volets :

Volet animation concerné	Temps consacré CEN Pays de la Loire	Temps consacré GIP Loire Estuaire
Animation générale et administratif	0,3 ETP	0,15 ETP
Accompagnement maîtres d'ouvrages	0,4 ETP	0,15 ETP

Communication	0,2 ETP	0,1 ETP
Suivi- évaluation	0,6 ETP	0,6 ETP
TOTAL	1,5 ETP	1 ETP

7/ SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Au vu de l'ampleur des travaux qui vont être menés dans ce nouveau contrat, le volet suivi et évaluation va être renforcé avec la mise en place d'indicateurs hydro sédimentaires et biologiques.

Le GIP Loire Estuaire est fléché comme coordinateur du programme global de suivi et d'évaluation en lien avec l'ensemble des travaux de restauration rentrant dans le cadre du CLA (actions portées par VNF, le CEN, les collectivités ou associations).

Il organise l'agrégation, la valorisation et l'interprétation des données acquises dans une démarche interdisciplinaire afin de rechercher l'efficacité et l'efficience de l'évaluation du programme d'actions porté par le CLA.

Le GIPL mobilise le cas échéant les experts sur l'analyse conjointe des données biologiques et abiotiques.

Le programme comporte 5 thématiques :

- Thème 1 - PROCESSUS HYDROSEDIMENTAIRES
- Thème 2 - PROCESSUS HYDRODYNAMIQUES
- Thème 3 – DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FLORE ET VEGETATION
- Thème 4 - DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FAUNE ET PEUPELEMENTS
- Thème 5 – QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES

Le GIP LE coordonne les études des thèmes 1,2 et 5, dont il assume une partie de la maîtrise d'ouvrage, et apporte sa contribution aux thèmes 3 et 4. Il assure en régie une partie des actions de suivi pour les thèmes hydrosédimentaires, hydrodynamiques et qualité de l'eau.

Le CEN coordonne les études des thèmes 3 et 4 et apporte sa contribution aux thèmes 1, 2 et 5. Il assure en régie, les actions de suivi de l'indicateur « Habitat-Flore » et assure la maîtrise d'ouvrage des études externalisées (prestations) liées aux thèmes 3 et 4.

Le GIP et le CEN mobilisent les différents conseils scientifiques concernés par le programme.

A ce titre, un groupe composé d'expert sera mobilisé régulièrement afin d'échanger sur les suivis mis en place et renforcer la robustesse des différents résultats qui pourront découler de ces suivis.

Le programme d'évaluation se voudra évolutif, tenant toujours compte des avancées scientifiques et résultats d'analyses obtenues. Les instances du contrat seront impliquées pour accompagner ces décisions.

Annexe 2 : carte du territoire



Annexe 3 : composition minimale du comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Région et l'agence de l'eau.

Il est composé à minima :

- des partenaires institutionnels et financiers : Etat, AELB, Conseil Régional des Pays de la Loire, les conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire ;
- des animateurs : GIP Loire Estuaire et CEN Pays de la Loire ;
- de Voies Navigables de France ;
- des autres maîtres d'ouvrages engagés pour le période contractuelle, à savoir
 - o Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
 - o Syndicat des basses vallées angevines et de la Romme
 - o Mauges Communauté
 - o Syndicat Mixte des bassins de l'Evre, Thou et Saint Denis, Robinets, Haie d'Alot (SIMB)
 - o Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
 - o Conseil départemental de Loire-Atlantique
 - o Fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- des maîtres d'ouvrage engagés dans le programme précédent, toujours impliqués de part la finalisation de projets et la mise en œuvre de l'évaluation globale du contrat, à savoir
 - o Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 - o Commune de Le Cellier
 - o Ville d'Ancenis
 - o Commune de Savennières
 - o LPO
 - o Syndicat Layon Aubance Louets
 - o Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire,
 - o Commune d'Orée d'Anjou ;
 - o Commune de Champtocé-sur-Loire ;
 - o Commune de Rochefort-sur-Loire ;
 - o Communauté de Commune Loire Layon Aubance ;
 - o Commune Loire-Authion
- Du représentant du Sage Estuaire de la Loire, principal Sage concerné par le territoire du contrat ;

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition de ses Présidente et Président, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires

Annexe 4 : fiches missions des animateurs et organisation fonctionnelle de l'animation pour l'année 2024

L'animation du contrat par le GIP LE et le CEN PdL pour l'année 2024 s'appuie sur 5 grands axes :

- L'animation générale ;
- L'accompagnement des maîtres d'ouvrages ;
- La communication ;
- L'évaluation globale & les liens avec les programmes de recherche ;

I. L'animation générale du contrat

Ce volet correspond à différentes missions, que le CEN se propose de piloter. Cette proposition sera amenée à évoluer en fonction des décisions qui seraient validées en comité de pilotage.

Elle comprend ce qu'on peut ranger dans le « secrétariat des instances », à savoir la construction de l'ordre du jour, l'organisation matérielle (réservation de salle...), l'envoi des invitations et le suivi des éventuelles inscriptions, l'animation/co-animation des rencontres et la rédaction des comptes-rendus puis leur envoi après relecture, de différentes rencontres :

- Les comités de pilotage, avec au minimum deux rencontres annuelles
- Les comités techniques, avec au minimum deux rencontres annuelles
- Les comités spécifiques sur les annexes avec au minimum une rencontre annuelle
- Le comité des acteurs, avec au minimum une rencontre annuelle.

Les ordres du jour de ces rencontres seront co-construits et validés par les membres du comité technique restreint composé de l'Agence de l'eau, le Conseil régional, VNF, le GIP LE et le CEN PdL.

Pour ces rencontres, les supports de présentation des projets seront produits par les maîtres d'ouvrage avec, selon les besoins, un appui du CEN et du GIP LE.

Concernant les présentations générales du contrat et les bilans annuels, ..., le CEN produira des supports de présentation selon les décisions du comité technique restreint.

Pour ce prochain contrat, une attention particulière sera menée pour le traitement des projets annexes fluviaux et acquisition de zones humides aux cours des différentes rencontres.

Les objectifs, principes méthodologiques, avancement et résultats du programme d'évaluation seront présentés par le GIP aux cours de ces instances.

La composition des différentes instances sera redéfinie en lien avec le comité technique puis validée par le comité de pilotage.

II. L'accompagnement des maîtres d'ouvrage

Le GIP LE et le CEN apporteront un appui aux maîtres d'ouvrage selon leur domaine d'expertise.

VNF sera selon ses besoins, accompagné au cours de la concertation, des diverses rencontres liées à son projet, dans la continuité de ce qui est réalisé depuis 2015.

Pour les autres maîtres d'ouvrage, selon la gouvernance locale en lien avec la GEMAPI et les pratiques, le CEN pourra co-animer, animer ou apporter son appui pour la conduite de comités techniques locaux spécifiques aux projets CLA ou favoriser l'intégration des projets CLA aux comités déjà existants sur le territoire (ex. instances liés aux contrats territoriaux de bassin).

Lors de ces interventions, le CEN veillera à la bonne articulation entre les enjeux liés au fleuve et ceux liés aux bassins versants.

Dans la mesure où le GIPLE assure une coordination du programme d'évaluation globale des effets des travaux du contrat (cf. point IV), il s'assure que les inventaires ou suivis réalisés avant ou pendant la phase chantier par les partenaires du contrat (VNF, CEN, collectivités, associations) sont autant que possible, conformes et interopérables avec les suivis du dispositif global d'évaluation, ou complémentaires dans l'apport de connaissance.

Le GIPLE intervient donc en :

- ✓ contribuant à la définition des protocoles (technique, calendrier) d'acquisition de données et relecture de cahier des charges ;
- ✓ participant aux réunions intermédiaires de restitution des suivis ;
- ✓ participant à la validation des résultats (données, rapport d'études).

III. Communication

Le CEN porte la communication globale, avec l'appui du GIP pour le volet évaluation.

Compte tenu des actions déjà menées et des outils développés notamment par VNF et chaque partenaire, il sera intéressant de préciser les objectifs, les publics ciblés par chaque action et d'envisager les moyens complémentaires qui seraient nécessaires pour une communication sur le Contrat pour la Loire et ses annexes.

Le CEN et le GIP LE assurent la mise à jour régulière du site internet avec l'intégration des comptes rendus des comités techniques et comités de pilotage et les supports de présentations (fréquence mini tous les semestres).

Les contenus du tableau de bord des suivis porté par le GIP sont intégrés au nouveau site internet.

Afin de communiquer sur l'état d'avancement des projets du CLA et les valoriser, une lettre d'information est rédigée par le CEN et GIP LE a minima annuellement . Elle porte sur l'avancement des actions du programme du CLA, des programmes de recherche associée et/ou sur l'avancement de la mise en œuvre du programme d'évaluation.

Des actions grand public pourront être envisagées en complément de la phase de concertation liée à l'enquête publique du projet de rééquilibrage du lit de la Loire mais aussi les événements organisés par les maîtres d'ouvrages.

Le GIP LE contribue à alimenter les supports de communication (plaquettes numériques ou papier, site web – hors outil d'évaluation voir plus bas), notamment sur les évolutions contemporaines de la Loire et de l'estuaire et l'avancement des suivis au regard des objectifs fixés par le contrat.

Par ailleurs, le GIP LE produit des outils liés à la gouvernance des suivis et de l'évaluation, comme support pour le pilotage et la concertation, et qui pourront servir à la communication plus générale.

Selon la stratégie envisagée collégalement, le CEN et le GIP pourraient participer et/ou organiser divers événements tels que des colloques, séminaires.

IV. Evaluation-suivis

Le GIP LE coordonne le programme global de suivi et d'évaluation en lien avec l'ensemble des travaux de restauration rentrant dans le cadre du CLA (actions portées par VNF, le CEN, les collectivités ou associations).

Les suivis et l'évaluation ont une importance particulière dans la période, nécessitant la mobilisation des acteurs et des expertises, sous le contrôle des instances de gouvernance du CLA.

Il organise l'agrégation, la valorisation et l'interprétation des données acquises dans une démarche interdisciplinaire afin de rechercher l'efficacité et l'efficience de l'évaluation du programme d'actions porté par le CLA.

Le GIPLE mobilise les experts sur l'analyse conjointe des données biologiques et abiotiques.

Le programme comporte 5 thématiques :

- Thème 1 - PROCESSUS HYDROSEDIMENTAIRES
- Thème 2 - PROCESSUS HYDRODYNAMIQUES
- Thème 3 – DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FLORE ET VEGETATION
- Thème 4 - DYNAMIQUE DES HABITATS ET DES ESPECES : FAUNE ET PEUPELEMENTS
- Thème 5 – QUALITE DES EAUX, USAGES ET PAYSAGES

Le GIP LE pilote les études des thèmes 1,2 et 5, dont il assume une partie de la maîtrise d'ouvrage, et apporte sa contribution aux thèmes 3 et 4. Il assure en régie une partie des actions de suivi pour les thèmes hydrosédimentaires, hydrodynamiques et qualité de l'eau.

Le CEN pilote les études des thèmes 3 et 4 et apporte sa contribution aux thème 1, 2 et 5. Il assure en régie, les actions de suivi de l'indicateur « Habitat-Flore » et assure la maîtrise d'ouvrage des études externalisées (prestations) liées aux thèmes 3 et 4. Cet engagement va se poursuivre en 2024, dans l'attente d'une nouvelle organisation prévue à partir de 2025.

Le CEN anime, avec l'appui du GIP quant à la mise en cohérence avec les suivis du milieu physique, un groupe d'expert « biodiversité ».

Le GIP et le CEN mobilisent les différents conseils scientifiques concernés par le programme.

Le GIP LE intervient à différents stades de l'évaluation globale pour favoriser l'analyse des évolutions conjointes des caractéristiques physiques et des communautés biologiques des milieux restaurés ;

Pour les thèmes 1,2 et 5, le GIP coordonne et met en œuvre les indicateurs :

- ✓ ajustement des protocoles d'acquisition de données et rédaction de cahier des charges ;
- ✓ rédaction de marché public, le cas échéant
- ✓ encadrement des prestations liées aux thèmes 1, 2 et 5 ;
- ✓ analyse et traitement des données (en régie ou externalisés), validation de rapport d'études ;
- ✓ alimentation du tableau de bord des suivis.

Pour les thèmes 3 et 4, le GIP apporte son appui au CEN et veille à favoriser l'analyse des évolutions conjointes des caractéristiques physiques et des communautés biologiques (relecture des cahiers des charges, relecture des rapports d'études). Il sera associé aux différentes rencontres de travail organisées par le CEN et participera à la relecture de l'ensemble des rapports d'études.

Pour les thèmes 3 et 4, le CEN coordonne et met en œuvre :

- ✓ définition des protocoles d'acquisition de données et rédaction des cahiers des charges
- ✓ encadrement des prestations liées aux thèmes 3 et 4.

Le tableau de bord des suivis comporte un travail permanent de synthèse qui mobilisera le GIP LE.

Chaque année, le GIPLE et le CEN mobilisent leurs connaissances, leurs partenaires et les groupes d'experts pour identifier les tendances d'évolutions et alimenter le tableau de bord des suivis (catalogue de fiches et synthèse de résultats), qu'ils communiquent annuellement au comité de suivi.

Le GIPLE construit avec le CEN, la programmation financière des suivis avec les partenaires du contrat. Le cas échéant, le GIPLE, en concertation avec le CEN, propose au comité technique restreint de nouveaux axes de recherches susceptibles d'apporter une vraie plus-value dans la compréhension et la connaissance des évolutions du système fluvio-estuarien, au service de l'évaluation globale du contrat.

La mission d'évaluation des effets des travaux mobilise au sein du GIP Loire estuaire et du CEN Pays de la Loire différents chargés d'étude dans les thématiques suivantes :

- milieu vivant terrestre, usages, qualité de l'eau
- milieu vivant aquatique, hydrologie, hydrométrie
- dynamiques physiques, SIG

Le tableau ci-dessous synthétise la répartition de l'animation entre les structures et les différents volets pour l'année 2024 :

Volet animation concerné	Temps consacré CEN Pays de la Loire	Temps consacré GIP Loire Estuaire
Animation générale et administratif	0,3 ETP	0,09 ETP
Accompagnement maîtres d'ouvrages	0,4 ETP	0 ETP
Communication	0,1 ETP	0,06 ETP
Suivi- évaluation	0,2 ETP	0,85 ETP
TOTAL	1 ETP	1 ETP

A noter que cette organisation est définie pour l'année 2024 uniquement et sera actualisée pour les années 2025 et 2026.

Un travail sur l'évolution du portage de ce volet et sur l'animation du contrat va se poursuivre en 2024 avec le CEN Pays de La Loire et le GIP Loire Estuaire pour préciser le rôle de chaque structure.

En conséquence, seules les dépenses liées à l'animation pour l'année 2024 pour le GIP et le CEN sont intégrées au contrat. Les montants de dépenses liés à l'animation pour les années 2025 et 2026 seront intégrés à l'issue du travail de réflexion par avenant.

Annexe 5 : Fiches actions et échéanciers prévisionnels par financeurs

FICHE 1	Thématique : milieux aquatiques, zones humides	Programme d'action pour la restauration de la Boire Torse													
<p>Préserver la biodiversité et restaurer les zones humides Lutter contre les espèces invasives au profit du maintien des espèces autochtones Restauration du milieu prairial Optimiser la gestion des niveaux d'eau en lien avec le maintien des fonctionnalités biologiques Améliorer les connaissances en matière de qualité de l'eau Renforcer les capacités auto-épuratoire de la Boire Torse Préserver la disponibilité de la ressource en eau Préserver les espaces naturels dédiés à la montée des eaux liée aux affluents, à la Loire et à sa nappe Fédérer les acteurs du secteur de la Boire Torse Assurer la communication</p>															
<p>Objectifs stratégiques :</p>															
<p>Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés : FRGR214 La Boire Torse et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Loire</p>			<p>Maîtres d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays d'Anceis Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique de Loire Atlantique</p>		<p>Partenaires techniques : LPO FDPMA 44 CN Pays de la Loire</p>										
<p>Description de l'action :</p> <p>Le programme d'action pour la restauration de la Boire Torse est mis en place selon plusieurs axes :</p> <p>1) Intérêt de centrer la stratégie sur l'enjeu milieux aquatiques et habitats associés, dont les marges de manoeuvre sont plus importantes que pour l'enjeu hydraulique particulièrement mis en avant dans le diagnostic ; 2) Optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques au regard des enjeux liés aux habitats, à la faune et à la flore, tout en veillant à préserver les espaces naturels dédiés à la montée des eaux liée aux affluents, à la Loire et à sa nappe ; 3) Assurer l'équilibre entre la préservation / restauration des milieux aquatiques et des milieux associés et les besoins des activités humaines ; 4) Mener des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau ; 5) Renforcer la communication et la concertation entre les acteurs locaux.</p>															
<p>Objectifs à 3 ans</p>															
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">mise en œuvre des suivis prévus</td> <td style="width: 33%;">Linaire de ripisylve restaurées</td> <td style="width: 33%;">Nombre de capture de brochetons</td> </tr> <tr> <td>Linéaire de jussie arrachée</td> <td>Nombre de mares restaurées</td> <td>Evolution de la température et de l'eutrophisation</td> </tr> <tr> <td>Nombre de ragondin capturés</td> <td>Nombre d'ouvrages rendus franchissables</td> <td>Présence / absence de jussie</td> </tr> </table> <p style="font-size: small; margin-top: 5px;">Evolution des habitats et espèces protégées - Flore Abondance et diversité des amphibiens Présence / absence d'espèces cibles</p>							mise en œuvre des suivis prévus	Linaire de ripisylve restaurées	Nombre de capture de brochetons	Linéaire de jussie arrachée	Nombre de mares restaurées	Evolution de la température et de l'eutrophisation	Nombre de ragondin capturés	Nombre d'ouvrages rendus franchissables	Présence / absence de jussie
mise en œuvre des suivis prévus	Linaire de ripisylve restaurées	Nombre de capture de brochetons													
Linéaire de jussie arrachée	Nombre de mares restaurées	Evolution de la température et de l'eutrophisation													
Nombre de ragondin capturés	Nombre d'ouvrages rendus franchissables	Présence / absence de jussie													

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Dimensionnement						
			2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total	
	Revision du reglement d'eau	COMPA	Dim :	1,0			1	1	1
	Reviser les reglements d'eau en s'appuyant sur les variations des débits de la Loire : Ouvrages de Port-Arthur et du Pavillon.		Coût :	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	Restauration de la continuité écologique: remplacement d'ouvrages de franchissement routiers + maîtrise d'oeuvre	COMPA	Dim :		2,0		2	2	2
	Remplacement de buses multiples par des ponts-cadre permet d'améliorer la transparence hydro-sédimentaire des ouvrages de franchissement.		Coût :	0 €	66 000 €	0 €	66 000 €	66 000 €	66 000 €
	Restauration de la continuité écologique: Remplacement d'ouvrages de franchissement agricoles (passerelles et passerelles légères)	COMPA	Dim :	2,0	2,0		4	4	4
	Remplacement de buses multiples par des passerelles permet d'améliorer la transparence hydro-sédimentaire des ouvrages de franchissement.		Coût :	10 000 €	30 000 €	0 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
	Arrachage manuel de jussie	COMPA	Dim :	-	-	-	0	0	0
	Arrachage de la jussie se limitant aux espaces les plus sensibles, en termes de lumière et de strate végétative en privilégiant l'arrachage manuel.		Coût :	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
	Piégeage du ragondin	COMPA	Dim :	-	-	-	0	0	0
	Le piégeage consiste en la pose de cages piégées par un dispositif de fermeture automatique associé à un appât. Le piégeage doit éviter les espèces non concernées par la lutte, comme le Renard Roux.		Coût :	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
	Restauration de ripisylve	COMPA	Dim :	1593,0	2224,0	1093,0	4910	4910	4910
	La restauration de la ripisylve vise à limiter la fermeture du lit mineur de la Boire Torse par coupe/élagage de la végétation ligneuse. L'objectif est de restaurer une mosaïque de milieux, dont ceux nécessitant une pénétration suffisante de la lumière.		Coût :	12 744 €	17 792 €	8 744 €	39 280 €	39 280 €	39 280 €
	Coupe de peupliers en berge	COMPA	Dim :		110,0		110	110	110
	Coupes de peupliers en base sans désouchage pour éviter de destabiliser les berges		Coût :	0 €	3 300 €	0 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
	Restauration d'un réseau de mares fonctionnelles	COMPA	Dim :	2,0	8,0	7,0	17	17	17
	La création de mares consiste à creuser une dépression peu profonde dans laquelle les différents stades d'évolution écologique aboutissent à des habitats favorables aux amphibiens (mares indépendantes des frayères à brochets).		Coût :	6 000 €	24 000 €	21 000 €	51 000 €	51 000 €	51 000 €

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
4 800 €	0 €	4 800 €	80%	1 200 €	0 €	1 200 €
52 800 €	0 €	52 800 €	80%	13 200 €	0 €	13 200 €
32 000 €	0 €	32 000 €	80%	8 000 €	0 €	8 000 €
15 000 €	0 €	15 000 €	25%	45 000 €	0 €	45 000 €
0 €	0 €	0 €	0%	18 000 €	0 €	18 000 €
31 440 €	0 €	31 440 €	80%	7 840 €	0 €	7 840 €
2 650 €	0 €	2 650 €	80%	650 €	0 €	650 €
40 800 €	0 €	40 800 €	80%	10 200 €	0 €	10 200 €

Restauration d'habitats spécifiques avifaune	COMPA	Dim :	8,0			8	8	8
Les travaux de restauration d'habitats psammophiles consistent à restaurer ponctuellement la physionomie de référence des berges de la boire amont, en établissant des fronts de coupe verticaux, clôturés pour éviter le piétinement, mais au centre d'espaces pâturés pour éviter la végétalisation (option d'installation de clôtures à opter au cas par cas selon l'intensité des pressions en place)		Coût :	24 000 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €
Réouverture de milieu	COMPA	Dim :	0,5	0,2	0,4	1	1	1
La réouverture du milieu vise à éclaircir la végétation ligneuse, pour obtenir la lumière suffisante et nécessaire au développement de la flore humide.		Coût :	1 500 €	600 €	1 200 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
Restauration de frayères à brochets	FDAAPPMA 44	Dim :	0,2	1,7	2,8	5	5	5
La restauration de frayères à brochet vise les espaces pré-identifiés par le Fédération de pêche de Loire-Atlantique, à l'occasion du suivi piscicole des frayères à brochet de la Boire Torse.		Coût :	2 000 €	17 000 €	28 000 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €
Reconstitution du réseau bocager (trame verte)	COMPA	Dim :	1419,0	6763,0	1856,0	10038	10038	10038
La reconstitution du bocage dans le lit majeur de la Boire Torse a pour objet principal la restauration d'habitats avifaune et insectes. Compte-tenu des exigences des différentes espèces à protéger, les essences plantées devront être adaptées aux espèces à protéger et à l'hydromorphie du sol		Coût :	7 095 €	33 815 €	9 280 €	50 190 €	50 190 €	50 190 €
Suppression de peupleraie	COMPA	Dim :			1,5	2	2	2
La suppression des peupliers sur une parcelle plantée consiste à restaurer l'humidité de la parcelle, au service de la végétation humide basse et de l'ensemble des espèces qui en bénéficient (odonates, orthoptères, ...).		Coût :	0 €	0 €	5 250 €	5 250 €	5 250 €	5 250 €
Communication	COMPA	Dim :	-	-	-	0	0	0
Actions de communication pour la programme d'action : magazine COMPACT ; illustrations des travaux mis en œuvres .		Coût :	6 000 €	6 000 €	6 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Poste technicien milieux aquatiques (0,5 ETP)	COMPA	Dim :	-	-	-	0	0	0
Poste de technicien afin de permettre la mise en œuvre, le suivi des actions et travaux		Coût :	25 000 €	25 000 €	25 000 €	75 000 €	75 000 €	75 000 €
Suivis écologiques Loire et Annexes	COMPA	Dim :	2,0		1,0	3	3	3
Suivis biologiques : - Suivis piscicoles - Amphibiens et odonates - Suivis avifaunes fronts de coupe		Coût :	14 000 €	0 €	6 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €

Montant total de l'action		140 339	249 507	136 474	526 320	526 320	526 320
Montant total par maître d'ouvrage							
Communauté de Communes du Pays d'Ancenis		138 339	232 507	108 474	479 320	479 320	479 320
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique de Loire		2 000	17 000	28 000	47 000	47 000	47 000
Financement							
Part des maîtres d'ouvrage		48 859	70 677	48 084	167 620	167 620	167 620
Agence de l'eau Loire Bretagne		57 120	110 040	55 990	223 150	223 150	223 150
Région des Pays de la Loire		25 870	46 060	21 010	92 940	92 940	92 940
Département de Loire Atlantique		8 490	22 730	11 390	42 610	42 610	42 610

19 200 €	0 €	19 200 €	80%	4 800 €	0 €	4 800 €
2 640 €	0 €	2 640 €	80%	660 €	0 €	660 €
37 600 €	0 €	37 600 €	80%	9 400 €	0 €	9 400 €
40 160 €	0 €	40 160 €	80%	10 030 €	0 €	10 030 €
4 210 €	0 €	4 210 €	80%	1 040 €	0 €	1 040 €
14 400 €	0 €	14 400 €	80%	3 600 €	0 €	3 600 €
45 000 €	0 €	45 000 €	60%	30 000 €	0 €	30 000 €
16 000 €	0 €	16 000 €	80%	4 000 €	0 €	4 000 €

COMPA	158 220 €	- €	158 220 €
FDAAPPMA 44	9 400 €	- €	9 400 €
TOTAL	167 620 €	- €	167 620 €

FICHE 2	Thématique : Milieux aquatiques, zones humides	Programme de restauration des annexes fluviales (hors B. Torse)	
<p>Objectifs stratégiques :</p> <p>Les annexes fluviales sont des milieux remarquables tant par leur biodiversité que par leur rôle fonctionnel dans la dynamique du fleuve. Impactées par le déséquilibre du chenal principal de la Loire et par des pratiques inadaptées, les objectifs de ce programme sont de favoriser l'expression de la "dynamique fluviale naturelle", de conforter leurs fonctionnalités écologiques et de favoriser une mosaïque d'habitats et la grande diversité des espèces. La complémentarité des projets menés le chenal principal et les annexes est visée.</p>			
<p>Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés :</p> <p>FRGR0007e La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine FRGR0007f La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire FRGR0532 La Romme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR1609 Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire</p>		<p>Maitres d'ouvrage :</p> <p>Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme Communauté d'Agglomération Mauges Communauté Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique de Loire Atlantique Conseil départemental de Loire-Atlantique SMIB Evre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Alot</p>	<p>Partenaires techniques :</p> <p>CEN Pays de la Loire GIP Loire estuaire LPO PNR Loire Anjou Touraine</p>
<p>Description de l'action :</p> <p>Selon la situation de chaque annexe, les actions peuvent viser à restaurer les connexions dynamiques avec le chenal principal et/ou rétablir les continuités hydroécologiques longitudinales et transversales afin d'améliorer la qualité et les fonctionnalités écologiques, conserver/restaurer le caractère aquatique ou humide des bras secondaires et boires.</p>			
<p>Objectifs à 3 ans</p> <p>Restauration hydromorphologique et écologique des annexes fluviales avec la mise en œuvre de études et travaux prévus au programme sur la période 2024-2026. Conduire les projets, conformément à la stratégie territoriale définie pour la période 2021-2026 entre Montsoreau et Nantes et viser la complémentarité des actions avec le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes.</p>			
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>nombre d'annexes restaurées (connexion, continuité...) nombre/surface d'habitats humides restaurés</p>		<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>nombre d'ouvrage rendus franchissables surface de ZH fonctionnelles nombre d'habitats d'espèce confortés linéaire de berges restaurées</p>	<p>Evolution de la richesse spécifique des habitats Evolution des populations de poissons Evolution des groupements de macrofaune benthique Evolution de la colonisation des EEE</p>

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maitre d'ouvrage	Dim :	Dimensionnement					
				2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total
	Boire de Dampierre	CASVL	Dim :				0	0	0
	conservation d'un milieu ouvert. La gestion de la végétation arbustive spontanée permettra de maintenir la diversité d'habitats sur la boire (boisements alluviaux, zone humide herbacée)		Coût :	8 000 €	0 €	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
	Boire de Champlocé - Rau de la Grande rivière	SMBVAR	Dim :				0	0	0
	Des travaux au niveau d'un ouvrage permettront le rétablissement de la continuité hydro-écologique entre le ruisseau et la boire		Coût :		25 000 €	0 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Zone humide - Ruisseau du Voinard	MAUGES.COM	Dim :				0	0	0
	Etude préalable à la restauration hydromorphologique du cours d'eau et la conservation des zones humides annexes		Coût :	25 000 €	0 €	0 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
	Zone humide - Ruisseau du Voinard	MAUGES.COM	Dim :				0	0	0
	Mise en œuvre de la restauration hydromorphologique et écologique du ruisseau et de ses zones humides annexes		Coût :	0 €	35 000 €	0 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
	Bras de la Guesse	MAUGES.COM	Dim :				0	0	0
	Etude préalable à la restauration hydromorphologique et écologique du bras		Coût :	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
	Bras de la Guesse	MAUGES.COM	Dim :				0	0	0
	Mise en œuvre de la restauration hydromorphologique et continuité écologique		Coût :	0 €	0 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
6 400 €	0 €	6 400 €	80%	1 600 €	0 €	1 600 €
20 000 €	0 €	20 000 €	80%	5 000 €	0 €	5 000 €
20 000 €	0 €	20 000 €	80%	5 000 €	0 €	5 000 €
28 000 €	0 €	28 000 €	80%	7 000 €	0 €	7 000 €
24 000 €	0 €	24 000 €	80%	6 000 €	0 €	6 000 €
112 000 €	0 €	112 000 €	80%	28 000 €	0 €	28 000 €

Boire de Longue Mine	FDAAPPMA 44	Dim :				0	0	0
Etude préalable à la restauration de la continuité et de la diversité écologique de la boire		Coût :	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Boire de Longue Mine	FDAAPPMA 44	Dim :				0	0	0
Mise en œuvre de la restauration de la continuité et de la diversité écologique de la boire		Coût :	0 €	80 000 €	0 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Bras des Vinettes	CD44	Dim :				0	0	0
Etude préalable au rétablissement de la continuité du bras		Coût :	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Bras des Vinettes	CD44	Dim :				0	0	0
Travaux de rétablissement de la continuité du bras		Coût :	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Boires de Drain	SMB	Dim :				0	0	0
Travaux de rétablissement de la continuité et diversification de son lit		Coût :	210 000 €	0 €	0 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €

12 000 €	0 €	12 000 €	80%	3 000 €	0 €	3 000 €
64 000 €	0 €	64 000 €	80%	16 000 €	0 €	16 000 €
16 000 €	0 €	16 000 €	80%	4 000 €	0 €	4 000 €
120 000 €	0 €	120 000 €	80%	30 000 €	0 €	30 000 €
168 000 €	0 €	168 000 €	80%	42 000 €	0 €	42 000 €

Montant total de l'action		278 000	170 000	290 000	738 000	738 000	738 000
Montant total par maître d'ouvrage							
	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	8 000	0	0	8 000	8 000	8 000
	Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme	0	25 000	0	25 000	25 000	25 000
	Communauté d'Agglomération Mauges Communauté	25 000	65 000	140 000	230 000	230 000	230 000
	Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique	15 000	80 000	0	95 000	95 000	95 000
	Conseil départemental de Loire-Atlantique	20 000	0	150 000	170 000	170 000	170 000
	SMIB Èvre-Thau-St Denis-Robinets-Haie d'Alot	210 000	0	0	210 000	210 000	210 000
Financement							
	Part des maîtres d'ouvrage	55 600	34 000	58 000	147 600	147 600	147 600
	Agence de l'eau Loire Bretagne	139 000	85 000	145 000	369 000	369 000	369 000
	Région des Pays de la Loire	83 400	51 000	87 000	221 400	221 400	221 400
	Département de Loire Atlantique	0	0	0	0	0	0

CASVL	1 600 €	- €	1 600 €
SMBVAR	5 000 €	- €	5 000 €
MAUGES COM	46 000 €	- €	46 000 €
FDAAPPMA 44	19 000 €	- €	19 000 €
CD44	34 000 €	- €	34 000 €
SMIB	42 000 €	- €	42 000 €
TOTAL	147 600 €	- €	147 600 €

FICHE 3	Thématique : Animation - Communication - suivi du contrat
Objectifs stratégiques : Rééquilibrer le lit mineur de la Loire au niveau des secteurs définis pour la première phase du programme et restaurer le bon fonctionnement écologique des milieux associés.	
Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés : FRGR0007e La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine FRGR0007f La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire FRGR0532 La Romme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR1609 Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire	Maîtres d'ouvrage : Groupement d'Intérêt Public Loire estuaire Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire MO à déterminer
	Partenaires techniques : GIP Loire Estuaire CEN Pays de la Loire VNF Ensemble des signataires Membres des instances du contrat
Description de l'action : Pour la bonne conduite du contrat, des actions d'animation, de communication, d'appui aux maîtres d'ouvrage engagés et de suivis seront menées.	
Objectifs à 3 ans Mise en œuvre de l'ensemble du contrat pour la Loire et ses annexes issu de l'accord entre les différents signataires visant le rééquilibrage du lit mineur de la Loire et le bon fonctionnement écologique des milieux qui lui sont associés.	Objectifs à 6 ans
Indicateurs de réalisation : nombre de réunions organisées nombre d'actions de communication (lettres d'info, news / site Internet)	Indicateurs de résultats : conduite des projets inscrits au contrat,

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maître d'ouvrage	Dimensionnement						
			Dim :	2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total
	Animation générale du contrat	CEN	Dim :				0	0	0
	Animation, communication, appui à la conduite des projets (rééquilibrage du lit, annexes fluviales, acquisitions, bac de Loire) et diagnostic avant travaux/volet biotique.		Coût :	88 000 €	0 €	0 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €
	Communication générale	CEN	Dim :				0	0	0
	investissement dans des supports de communication en lien avec le CLA		Coût :	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	Animation - pilotage - coordination de l'évaluation globale du	GIPL E	Dim :				0	0	0
	Coordination du dispositif de suivis, Pilotage des études et animation du Comité de suivis,		Coût :	88 000 €	0 €	0 €	88 000 €	88 000 €	88 000 €
	Bilan - Evaluation du Contrat (MO à définir)	MO	Dim :				0	0	0
	Evaluation globale du contrat - évaluation politique publique		Coût :	0 €	0 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
	Animation foncière	CEN	Dim :				0	0	0
	Dans la continuité de la stratégie foncière (2024) et en lien avec les enjeux du contrat pour la Loire et ses annexes, une animation foncière sera menée sur les territoire ligériens à enjeux, en Maine-et-Loire (la dynamique en Loire-Atlantique est accompagnée dans un autre cadre)		Coût :	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Projet PastoLoire	CEN	Dim :				0	0	0
	Animation visant au développement du pâturage extensif en bords de Loire en réponse aux enjeux de conservation des habitats de pelouse et de prairies, de préservation de la biodiversité et de maintien du bon écoulement des eaux, en priorité sur le domaine public fluvial et en lien avec les projets de restauration et de rééquilibrage du lit de la Loire.		Coût :	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Montant total de l'action			177 500	0	150 000	327 500	327 500	327 500
	Montant total par maître d'ouvrage								
	Groupement d'Intérêt Public Loire estuaire			88 000	0	0	88 000	88 000	88 000
	Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire			89 500	0	0	89 500	89 500	89 500
	MO à déterminer			0	0	150 000	150 000	150 000	150 000
	Financement								
	Autres financeurs et maîtres d'ouvrage			67 600	-16 000	14 000	65 600	65 600	65 600
	Agence de l'eau Loire Bretagne			93 900	0	75 000	168 900	168 900	168 900
	Région des Pays de la Loire			16 000	16 000	61 000	93 000	93 000	93 000
	Departement de Loire Atlantique			0	0	0	0	0	0

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
90 300 €	0 €	90 300 €	103%	-2 300 €	0 €	-2 300 €
900 €	0 €	900 €	60%	600 €	0 €	600 €
50 700 €	0 €	50 700 €	58%	37 300 €	0 €	37 300 €
120 000 €	0 €	120 000 €	80%	30 000 €	0 €	30 000 €
0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	0 €	0 €
0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	0 €	0 €	0 €

GIPL E	37 300 €	- €	37 300 €
CEN	1 700 €	- €	1 700 €
MO	30 000 €	- €	30 000 €
TOTAL	65 600 €	- €	65 600 €

FICHE 4	Thématique : Milieux aquatiques, zones humides	Programme de rééquilibrage du lit de la Loire
<p>Objectifs stratégiques :</p> <p>La Loire a fait l'objet au cours des 19e et 20e siècles de nombreux aménagements pour exploiter ses ressources et améliorer sa navigabilité. Ceux-ci ont entraîné, entre Nantes et les Ponts-de-Cé, l'enfoncement du lit du fleuve, avec des conséquences dommageables sur le fonctionnement et la morphologie du fleuve lui-même et des impacts multiples sur les milieux naturels et la biodiversité. Issus de la stratégie de reconquête du lit de la Loire et en déclinaison du Plan Loire Grandeur Nature en Région des Pays de la Loire, une première phase d'intervention prévoit l'abaissement, la réduction ou la suppression des épis de navigation pour redonner de la mobilité au chenal d'étiage et libérer les sédiments afin qu'ils se déposent où le lit s'est trop creusé ainsi que la création d'une zone de transition en amont de Nantes pour réduire la pente d'écoulement à l'étiage et relever le niveau des fonds. La stratégie a identifié 3 secteurs d'intervention entre Nantes et les Ponts-de-Cé, soit des travaux sur un linéaire cumulé de 30 kms.</p>		
<p>Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés :</p> <p>FRGR0007F La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire</p>		<p>Maîtres d'ouvrage :</p> <p>Voies Navigables de France</p>
<p>Partenaires techniques :</p> <p>GIP Loire Estuaire CEN Pays de la Loire membres des instances du CIA autres experts</p>		
<p>Description de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le remodelage des 103 épis et chevrettes conformément au programme autorisé en 2020 pour le secteur entre Vair-sur-Loire et Oudon (44). Ces ouvrages seront rabaisés, raccourcis ou supprimés afin de redonner de la mobilité au chenal principal et libérer les sédiments; - Réaliser le dispositif de ralentissement dynamique au droit du Hameau de Bellevue à Sainte-Luce-sur-Loire afin de constituer une zone de transition à l'amont de Nantes pour réduire la pente d'écoulement à l'étiage et relever le niveau des fonds. - Réaliser les dernières fouilles archéologiques prescrites en lien avec le programme de rééquilibrage du lit de la Loire. 		
<p>Objectifs à 3 ans</p> <p>Les objectifs sont de finaliser la 1ère phase du programme de rééquilibrage du lit de la Loire au niveau des trois secteurs prioritaires et selon les modalités prévus dans la stratégie.</p>		
<p>Indicateurs de réalisation :</p> <p>nombre d'épis remodelés</p>		<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>ensemble des résultats issus du programme global d'évaluation (indicateurs abiotiques et biotiques)</p>

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maître d'ouvrage	Dim:	Dimensionnement						
				2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total CT2	Total
	Travaux - secteur C à Ste Luce sur Loire (financés en 2023 dans le CLA 2021-2023 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne)	VNF	Dim:				0	0	0	0
	Travaux d'aménagement au niveau de Bellevue : recréer une zone de transition entre la Loire estuarienne aval, profonde et chenalisée, et la Loire amont via la construction d'un drais transversal.		Coût:	32 100 000 €	0 €	0 €	32 100 000 €	32 100 000 €	0 €	32 100 000 €
	Archéologie	VNF	Dim:				0	0	0	0
	Fouilles archéologiques préalables aux travaux		Coût:	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €	0 €	500 000 €
	Travaux - secteur B	VNF	Dim:				0	0	0	0
	Travaux de remodelage des épis - année 2		Coût:	3 400 000 €	0 €	0 €	3 400 000 €	3 400 000 €	0 €	3 400 000 €
Montant total de l'action				36 000 000	0	0	36 000 000	36 000 000	0	36 000 000
Montant total par maître d'ouvrage										
Voies Navigables de France				36 000 000	0	0	36 000 000	36 000 000	0	36 000 000
Financement										
Autres financeurs et VNF				9 522 900	0	0	9 522 900	9 522 900	0	9 522 900
Agence de l'eau Loire Bretagne				200 000	0	0	200 000	200 000	0	200 000
Région des Pays de la Loire				10 302 100	0	0	10 302 100	10 302 100	0	10 302 100
Agence de l'eau Loire Bretagne - CLA 2023				15 975 000	0	0	15 975 000	15 975 000	0	15 975 000

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
24 075 000 €	0 €	24 075 000 €	75%	8 025 000 €	0 €	8 025 000 €
350 000 €	0 €	350 000 €	70%	150 000 €	0 €	150 000 €
2 052 100 €	0 €	2 052 100 €	80%	1 347 900 €	0 €	1 347 900 €
			VNF	9 522 900 €	- €	9 522 900 €
			TOTAL	9 522 900 €	- €	9 522 900 €

FICHE 5	Thématique : Milieux aquatiques, zones humides	Programme d'évaluation globale du contrat	
Objectifs stratégiques : L'objectif est d'alimenter la grille d'indicateurs d'évaluation validée par les instances et de croiser les différents indicateurs afin de dégager des tendances d'évolution de la Loire et de ses annexes en lien avec les travaux réalisés.			
Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés : FRGR0007e La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine FRGR0007f La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire FRGR0532 La Romme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR1609 Les Robine ts et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire		Maitres d'ouvrage : MO à déterminer Groupement d'Intérêt Public Loire estuaire Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire	Partenaires techniques : CEN Pays de la Loire GIP Loire Estuaire Instances techniques et scientifiques du contrat Groupes d'experts
Description de l'action : • Continuer d'alimenter les indicateurs biotiques et abiotiques pour évaluer l'effet des travaux • Favoriser le croisement des données biotiques et abiotiques pour dégager le rôle des actions structurantes sur l'évolution des milieux et des espèces.			
Objectifs à 3 ans Respecter le calendrier et les protocoles d'acquisition fixés par les instances du contrat en lien avec les contraintes hydrologiques locales et dresser un bilan d'évaluation des travaux du CLA 2021-2026			
Indicateurs de réalisation : Nombre d'indicateurs mis à jour		Indicateurs de résultats : Principalement amélioration de la connectivité des annexes hydrauliques, élargissement du lit vif, augmentation des gradients de végétation, diversification des habitats et traduction de ces évolutions sur l'abondance et la diversité spécifique des espèces.	

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maitre d'ouvrage		Dimensionnement							
				2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total CT2	Total	
	Programme d'évaluation - 1. Processus hydrosédimentaires (hors ind. Limni-DREAL)	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etudes pour la mise en œuvre des indicateurs du thème 1 telles que définies dans le programme d'évaluation		Coût :	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	200 000 €	
	Programme d'évaluation - 2. Processus hydrodynamiques	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etudes pour la mise en œuvre des indicateurs du thème 2 telles que définies dans le programme d'évaluation		Coût :	45 200 €	19 000 €	55 000 €	119 200 €	119 200 €	0 €	119 200 €	
	Programme d'évaluation - 3. Dynamique des habitats et des espèces: Flore et	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etudes pour la mise en œuvre des indicateurs du thème 3 telles que définies dans le programme d'évaluation		Coût :	15 050 €	37 700 €	57 200 €	109 950 €	109 950 €	0 €	109 950 €	
	Programme d'évaluation - 4. Dynamique des habitats et des espèces: Faune et	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etudes pour la mise en œuvre des indicateurs du thème 4 telles que définies le programme d'évaluation		Coût :	33 500 €	110 000 €	319 800 €	463 300 €	463 300 €	0 €	463 300 €	
	Programme d'évaluation - 5. Qualité des eaux, usages et paysages	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etudes pour la mise en œuvre des indicateurs du thème 5 telles que définies dans le programme d'évaluation		Coût :	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	
	Programme global d'évaluation - croisement des données	MO	Dim :				0	0	0	0	
	Etude globale - analyse/synthèse des résultats		Coût :	45 000 €	20 000 €	60 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €	125 000 €	
Montant total de l'action					138 750	186 700	712 000	1 037 450	1 037 450	0	1 037 450
Montant total par maître d'ouvrage											
	MO à déterminer			138 750	186 700	712 000	1 037 450	1 037 450	0	1 037 450	
	0			0	0	0	0	0	0	0	
Financement											
	Autres financeurs et maîtres d'ouvrage			27 740	37 340	142 400	207 480	207 480	0	207 480	
	Agence de l'eau Loire Bretagne			69 380	93 350	356 000	518 730	518 730	0	518 730	
	Région des Pays de la Loire			41 630	56 010	213 600	311 240	311 240	0	311 240	

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
160 000 €	0 €	160 000 €	80%	40 000 €	0 €	40 000 €
95 360 €	0 €	95 360 €	80%	23 840 €	0 €	23 840 €
87 970 €	0 €	87 970 €	80%	21 980 €	0 €	21 980 €
370 640 €	0 €	370 640 €	80%	92 660 €	0 €	92 660 €
16 000 €	0 €	16 000 €	80%	4 000 €	0 €	4 000 €
100 000 €	0 €	100 000 €	80%	25 000 €	0 €	25 000 €

FICHE 6	Thématique : Milieux aquatique, zones humides	Programme d'acquisition et de gestion des zones humides	
<p>La préservation des zones humides de la vallée alluviale de la Loire, de leurs fonctionnalités comme de leur biodiversité représente un enjeu majeur. Afin de les conserver, de faciliter leur restauration ou d'adapter leur mode de gestion, l'outil foncier est souvent pertinent. Un programme d'acquisition foncière de zones humides est ainsi défini. Parmi ces zones humides, les prairies alluviales des îles représentent un enjeu de conservation tout particulier. Ces milieux riches sont dépendants de pratiques d'élevage extensif ainsi que du développement d'une desserte des îles par voie d'eau. L'acquisition d'équipement adapté, sécurisé pour le transport des animaux d'élevage sur les îles paraît indispensable à la mise en œuvre de l'action de réouverture du bras de l'île Neuve Macrière, prévu dans le programme de rééquilibrage du lit de la Loire, ainsi qu'aux rétablissements de la continuité au sein d'annexes fluviales.</p>			
<p>Objectifs stratégiques :</p>			
<p>Masses d'eau et/ou secteurs prioritaires ou sous-bassins concernés :</p> FRGR0007e La Loire depuis la confluence de la Vienne jusqu'à la confluence avec la Maine FRGR0007f La Loire depuis la confluence de la Maine jusqu'à Ancenis FRGT28 La Loire FRGR0532 La Romme et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire FRGR1609 Les Robinets et ses affluents depuis la source jusqu'à la Loire		<p>Maîtres d'ouvrage :</p> Conseil départemental de Loire-Atlantique Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire Association bac des îles	<p>Partenaires techniques :</p>
<p>Description de l'action :</p> L'action prévoit l'acquisition de zones humides au niveau de secteurs à enjeux de conservation, préservation sur le territoire du contrat pour la Loire et ses annexes. La priorité est donnée aux zones humides présentes sur les îles de Loire, les captages eau potable ainsi qu'aux zones humides à enjeu écologique fort, en lien étroit avec les projets de rééquilibrage de lit de la Loire et de restauration des annexes fluviales. La continuité des zones déjà acquises sur la Loire pourra aussi être ciblée. L'acquisition d'équipement adapté, sécurisé pour le transport des animaux d'élevage sur les îles est aussi prévue dans le contrat.			
<p>Objectifs à 3 ans</p> L'action prévoit l'acquisition de plus de 100 ha zones humides, la définition de plans de gestion pour chaque zone et la mise en œuvre de travaux de restauration jugés nécessaires.			
<p>Indicateurs de réalisation :</p> surfaces de zones humides acquises nombre d'îles desservies par le bac de Loire		<p>Indicateurs de résultats :</p> nombre de bras restaurés (continuité) nombre d'hectares pâturés/voie fluviale	

Dimensionnement, échéancier et financement de l'action

N° Action	ACTIONS	Maître d'ouvrage	Dimensionnement								
			Dim:	2024	2025	2026	Total	Total CT1	Total CT2	Total	
	Acquisition de zones humides - îles Kerguelen & Boire Rousse	CD44	Dim:	46,0				46	46	0	46
	Acquisition de zones humides sur les îles Kerguelen - Boire Rousse		Coût:	350 000 €	0 €	0 €		350 000 €	350 000 €	0 €	350 000 €
	Acquisition de zones humides - Etudes	CD44	Dim:					0	0	0	0
	Etude-Plan de gestion des zones humides sur les îles Kerguelen & Boire Rousse		Coût:	0 €	20 000 €	0 €		20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €
	Acquisition de zones humides	CEN	Dim:	20,0	20,0	20,0		60	60	0	60
	Acquisition de zones humides à enjeux de préservation/conservation - objectif 20 ha/an		Coût:	100 000 €	100 000 €	100 000 €		300 000 €	300 000 €	0 €	300 000 €
	Acquisition de zones humides - Etudes	CEN	Dim:					0	0	0	0
	Etude - Plan de gestion des zones humides à enjeux		Coût:	20 000 €	20 000 €	20 000 €		60 000 €	60 000 €	0 €	60 000 €
	Acquisition de zones humides - restauration	CEN	Dim:					0	0	0	0
	Travaux de restauration des zones humides en maîtrise foncière ou d'usage		Coût:	10 000 €	30 000 €	30 000 €		70 000 €	70 000 €	0 €	70 000 €
	Projet "bac de Loire"	Îles	Dim:					0	0	0	0
	En réponse aux enjeux de conservation des zones humides des îles de Loire et de rééquilibrage du lit et de la restauration des bras secondaires, l'acquisition d'équipement adapté, sécurisé pour le transport des animaux d'élevage sur les îles apparaît indispensable.		Coût:	400 000 €	0 €	0 €		400 000 €	400 000 €	0 €	400 000 €
Montant total de l'action					880 000	170 000	150 000	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000
Montant total par maître d'ouvrage											
		Conseil départemental de Loire-Atlantique		350 000	20 000	0	370 000	370 000	0	370 000	
		Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire		130 000	150 000	150 000	430 000	430 000	0	430 000	300 € - € 109 000 €
		Association bac des îles		400 000	0	0	400 000	400 000	0	400 000	300 € - € 116 000 €
Financement											
		Autres financeurs et maîtres d'ouvrage		341 000	44 000	40 000	425 000	425 000	0	425 000	300 € - € 425 000 €
		Agence de l'eau Loire Bretagne		330 000	105 000	95 000	530 000	530 000	0	530 000	
		Région des Pays de la Loire		209 000	21 000	15 000	245 000	245 000	0	245 000	
		Département de Loire Atlantique		0	0	0	0	0	0	0	

TOTAL FINANCEMENT						
SUBVENTIONS				Part Moa		
Total CT1	Total CT2	Total FR	% aides	Total CT1	Total CT2	Total FR
245 000 €	0 €	245 000 €	70%	105 000 €	0 €	105 000 €
16 000 €	0 €	16 000 €	80%	4 000 €	0 €	4 000 €
210 000 €	0 €	210 000 €	70%	90 000 €	0 €	90 000 €
48 000 €	0 €	48 000 €	80%	12 000 €	0 €	12 000 €
56 000 €	0 €	56 000 €	80%	14 000 €	0 €	14 000 €
200 000 €	0 €	200 000 €	50%	200 000 €	0 €	200 000 €

Échéancier prévisionnel d'engagement des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Désignation des actions (Par sous ligne ou ensemble d'actions homogènes)	Maître(s) d'ouvrage	Dépense retenue (€)	Taux de subvention	Montant d'aide prévu	Engagement 2024 (€)	Engagement 2025 (€)	Engagement 2026 (€)
Fouilles archéologiques préalables aux travaux restaur	VNF	500 000	40%	200 000	200 000	0	0
Etudes et travaux annexes fluviales, cours d'eau	COMPA, SMIB Evre Thau St Denis Robinets Haie d'Alot, Mauges Communauté, SMBVAR	747 000	50%	373 500	135 500	93 000	145 000
Étude et travaux restauration ZH	CASVL, COMPA, FDPPMA 44, CEN	496 320	48%	239 650	57 620	119 040	62 990
Acquisitions foncières zones humides	CD 44, CEN	650 000	70%	455 000	315 000	70 000	70 000
Suivi -évaluation	CEN,GIP	1 187 450	50%	593 730	69 380	93 350	431 000
Animation milieux aquatiques et communication	CEN,GIP, COMPA	249 500	59%	147 900	111 900	18 000	18 000
TOTAL :		3 830 270	52%	2 009 780	889 400	393 390	726 990

Pour toute décision d'aide entrant dans le cadre du présent contrat, les modalités d'aides et le taux d'intervention de l'agence appliqué seront ceux en vigueur au moment de la décision d'aide.

Pour les opérations et les maîtres d'ouvrage qui figurent dans le tableau ci-dessus, les taux et les montants d'aide indiqués pour l'année 2025 sont donnés à titre indicatif (application des taux d'intervention du 11e programme pluriannuel d'intervention 2019-2024). Les modalités d'aides et les taux d'intervention appliqués seront ceux du 12e programme pluriannuel d'intervention.

ECHEANCIER PREVISIONNEL POUR LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS			Subvention Département		Echéancier		
Désignation des actions	Coût prévisionnel	Coût prévisionnel retenu	Taux	Montant global subvention	2024	2025	2026
FICHE BOIRE TORSE							
Restauration de la continuité écologique (remplacement d'ouvrages de franchissements routiers)	66 000 €	66 000 €	15%	9 900 €	0 €	9 900 €	0 €
Restauration de ripisylve	39 270 €	39 270 €	25%	9 818 €	3 185 €	4 448 €	2 185 €
Coupe de peupliers en berge	3 300 €	3 300 €	25%	825 €	0 €	825 €	0 €
TOTAL	108 570 €	108 570 €		20 543 €	3 185 €	15 173 €	2 185 €

FEDERATION POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE			Subvention Département		Echéancier		
Désignation des actions	Coût prévisionnel	Coût prévisionnel retenu	Taux	Montant global subvention	2024	2025	2026
FICHE BOIRE TORSE							
Restauration de frayères à brochets	47 000 €	47 000 €	15%	7 050 €	300 €	2 550 €	4 200 €
TOTAL	47 000 €	47 000 €		7 050 €	300 €	2 550 €	4 200 €